



Ministère de l'Intérieur

Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015 – 2020

Bilan 2018

Juin 2019



Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières

Sous-direction des programmes et de l'achat

Mission développement durable



Sommaire

Introduction

1. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'Intérieur

1.1. Le ministère de l'Intérieur en chiffres

1.1.1. Les personnels

1.1.2. Le parc immobilier

1.2. La gouvernance de la démarche

1.2.1. Les acteurs

1.2.2. Les outils d'animation des réseaux

2. Le bilan 2018

2.1. La synthèse des indicateurs

2.2. Le bilan par fiche-action

2.2.1. Économies d'énergie

2.2.2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

2.2.3. Mobilité durable

2.2.4. Économies de ressources et réduction des déchets

2.2.5. Préservation de la biodiversité

2.2.6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Conclusion

Annexes

1. Fiches de suivi immobilières

2. Fiches-action de référence

Introduction

Le plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, validé en mai 2015 par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, haut fonctionnaire au développement durable, se décline en 21 fiches-action, autour de six thématiques :

- les économies d'énergie ;
- un parc de véhicules moins émissif en CO₂ ;
- la mobilité durable ;
- les économies de ressources et la réduction des déchets
- la préservation de la biodiversité ;
- la responsabilité sociale et environnementale intégrée.

Le bilan annuel permet d'évaluer le degré d'appropriation des actions par les services. Dans chaque thématique, chaque fiche-action présente les réalisations des services au regard des indicateurs ministériels et interministériels.

Ce bilan 2018 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés en 2017.

55 préfetures ont répondu au questionnaire qui leur a été envoyé, ce qui a permis de mettre en évidence les bonnes pratiques au sein des structures déconcentrées. D'autre part, les réponses obtenues font état de manière générale d'une implication des services.

Le bilan PMAE 2018 du ministère de l'Intérieur s'organise en deux parties : la présentation du pilotage de la démarche et un point d'étape sur chacune des fiches-action.

Des points d'attention ont été portés sur :

Immobilier	Les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, un outil de pilotage pour le développement durable Le déploiement d'un outil de suivi des fluides
mobilité	Vers un parc de véhicules moins émissif en CO ₂ A partir de l'état des lieux, identifier des actions de progrès et des expérimentations pour diminuer la part de diesel et acquérir des véhicules hybrides et électriques La conduite d'un plan de déplacement administration pour le site de Lognes Le déploiement du dispositif de traitement des déchets de bureau par apport volontaire
Économies de ressources et réduction de la production de déchets	La mise en place de suivis de statistiques des volumes de déchets collectés et des quotas recyclés l'adhésion du ministère au projet de filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels La maîtrise de la consommation de papier
Achat responsable	l'augmentation du nombre de marchés de plus de 25 000 euros HT incluant des clauses environnementales et sociales La restauration responsable (filiale courte, produits de saison...)
Sensibilisation aux enjeux	Le renforcement des réseaux de référents Des actions sur l'ensemble du territoire (accompagnement des services en demande, réalisation d'outils dématérialisés...)

Comme pour le bilan 2017, chaque thématique du PMAE est présentée au regard des ODD que les actions conduites contribuent à atteindre.

D'autre part, l'élaboration de ce PMAE a permis le recueil de données venant de l'administration centrale, de la gendarmerie nationale, de la police nationale, des opérateurs et des administrations déconcentrées, soit une cinquantaine de préfetures. Toutes ces données permettent d'avoir une vue d'ensemble des actions portées par l'ensemble de ces entités et de mettre en lumière les bonnes pratiques en matière de développement durable et de préservation de l'environnement.

1. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'Intérieur

1.1 Le ministère de l'Intérieur en chiffres

1.1.1 Les personnels

Structure	Effectif physique au 31/12/2018	ETP au 31 décembre 2018
Police nationale	149 078	147 803,3
Gendarmerie nationale	99 125	99 043,9
Autres (SG / Sécurité routière / Sécurité civile)	31 675	30 795,4
Total M.I.	279 878	277 643

1.1.2 Le parc immobilier

Le parc immobilier du MI représente 21 millions de m² pour 53 610 bâtiments, répartis sur près de 20 000 sites. Il se caractérise par la prédominance du patrimoine de la gendarmerie nationale.

Structure	SHON en m ²	SUB en m ²	Nombre de sites	Nombre de bâtiments
Administration centrale (et logements)	118 639	163 072	37	46
Administration territoriale	1 205 544	1 111 678	790	1 493
dont cultes				
Police nationale	2 423 447	2 492 934	2 678	4 182
Gendarmerie nationale	12 872 502	9 248 963	15 454	46 018
Sécurité civile	124 796	149 068	107	365
Action sociale	3 946	19 193	15	45
Autres	290 583	306 605	636	1 461
Total	17 039 457*	13 491 513	19 717	53 610

* Données RT/OAD (la SHON n'intègre pas les surfaces des locations dans le domaine privé).

1.2 La gouvernance de la démarche

1.2.1. Les acteurs

La démarche PMAE est coordonnée au niveau ministériel par des comités ministériels de développement durable. Ces derniers sont organisés à raison d'un par semestre et font l'objet de relevés de décision. Ils sont présidés par le secrétaire général du ministère, haut fonctionnaire au développement durable, ou le directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, haut fonctionnaire au développement durable adjoint. Ils réunissent l'ensemble des directions du ministère ainsi que les opérateurs.

- Les directions métiers : Direction générale de la police nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Direction de la modernisation de l'administration territoriale.
 - Les directions transversales de soutien : Secrétariat général – Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et de communication, Délégation à l'information et à la communication, Sous-direction des affaires immobilières.
 - Les préfetures : depuis 2016, une enquête annuelle est réalisée auprès de ces services au regard des indicateurs interministériels. Elle permet d'apprécier leur engagement une démarche éco-responsable. De plus, l'intégration du développement durable au sein de ces structures se mesure à partir de trois indicateurs (mise en œuvre des plans d'action BEGES et insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés).
- Neufs opérateurs sont rattachés au ministère :
- > Effectif supérieur à 250 agents – l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP), l'Institut National de Police Scientifique (INPS), l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA),
- > Effectif inférieur à 250 agents – l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) et l'Agence Numérique de la Sécurité Civile (ANSC).

La mission développement durable s'appuie également sur des réseaux de référents. Dans son rôle d'animation et de coordination, elle accompagne les structures dans le cadre de leurs travaux ; elle assure une veille réglementaire et technique et leur apporte toute information utile.

Les correspondants au sein des directions métier en administration centrale	Ils disposent eux-mêmes d'un réseau de correspondants : <ul style="list-style-type: none">■ travail de reporting■ mission d'ingénierie et/ou de coordination stratégique au sein de leur périmètre■ actions de développement des compétences du référent■ actions d'animation tournées vers la structure et son périmètre d'influence■ participation à des réflexions sur des thématiques de développement durable ministérielles
Les référents « immobilier durable »	Fin 2018, le réseau comprend l'ensemble des SGAMI, des représentants des bureaux immobiliers des différentes directions en administration centrale et est ouvert aux opérateurs. Leurs missions : <ul style="list-style-type: none">■ identifier les actions relevant d'une démarche développement durable (maintenance, investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides...)■ suivre la mise en œuvre des actions■ apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers■ suivre les travaux d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre■ initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie■ participer aux réflexions conduites par la mission développement durable
Les référents BEGES	Près de 150 agents en charge des questions immobilières ou responsables financiers <ul style="list-style-type: none">■ en administration territoriale, un par département■ pour la police nationale, un par SGAMI

- pour la gendarmerie nationale, un par région de gendarmerie

Les missions :

- la réalisation d'un bilan tous les trois ans
- l'identification des actions à conduire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Les référents locaux Un dispositif d'accompagnement de structures volontaires pour élaborer des plans d'actions écoresponsables locaux – fiches de mission (pilotage/action), support de formation, création de réseaux locaux...

L'objectif est de définir et mettre en œuvre un plan d'actions au regard du PMAE en intégrant les caractéristiques du site en termes de ressources, de priorités, d'investissement...

Les engagements volontaires développement durable Lancée à l'occasion de la semaine européenne du développement durable 2016, la charte d'engagement volontaire développement durable 2016-2020 vise à inciter les agents à adopter un comportement éco-responsable au regard de quatre axes majeurs :

- maîtriser son bilan carbone
- contrôler sa consommation d'énergie
- rationaliser sa consommation de papier
- partager et encourager les pratiques écoresponsables

Les signataires et leurs engagements personnels sont valorisés au sein d'une rubrique dédiée sur l'intranet développement durable.

Focus sur des points particuliers de l'année 2018

En plus des trois opérateurs ci-dessous, 4 autres opérateurs (CNAPS, ENSOSP, OFPRA, INPS) sont également engagés dans la démarche administration exemplaire. Toutefois, les données n'ont pu être exploitées faute de réponse.

Entités Plan d'actions développement durable

ENSP*	<p>> Économie d'énergie : baisse régulière de la consigne de chauffage avec un suivi mensuel de la consommation.</p> <p>> Traitement des déchets : mise en place du tri par apport volontaire</p> <p>>BEGES : un Bilan Carbone® a été réalisé en 2018</p>
OFII*	<p>L'OFII est engagé dans un plan d'actions pluriannuel. Le volet développement durable – Administration exemplaire est intégré dans le contrat d'objectifs et de performances 2017-2019. Pour 2018, les actions suivantes ont été réalisées :</p> <p>> réduction des GES : des travaux d'isolation ont été réalisés</p> <p>> Économies de ressources : Mise en place systématique d'éclairage LED et de détecteurs de présence pour les espaces de circulation</p> <p>> Égalité des droits et diversité : des formations relatives à la détection des victimes ont été dispensées</p>
ANTAI	<p>> Réduction des émissions de GES :</p> <p>Optimisation de la gestion des installations techniques des datacenters : 37% d'économies d'énergies entre 2019 et 2018</p> <p>Optimisation des consignes de chauffage / ventilation / climatisation par zones différenciées selon les horaires d'occupation</p>

Optimisation des consignes des éclairages extérieurs

Passage en LED progressif des éclairages

Arrêt de l'alimentation des ballons individuels électriques pour eau chaude des blocs sanitaires

> Mobilité :

Parkings à vélo

Registre de mise en relation inter-entreprise pour inciter au covoiturage mis à disposition à l'accueil du site (CNT)

> Réduction des déchets :

90% de papier recyclé pour les impressions de bureau des administrations. L'envoi des avis de contravention sous forme dématérialisée est privilégié.

Réduction de 4,8 T entre 2018 et 2017

100 % des déchets triés

Filières de valorisation : tubes fluo et lampes, papier, cartons, bois palettes, canettes, films plastiques et gobelets, bio déchets, verre

Collecte par apport volontaire (papier, plastique, canettes/aluminium, gobelets, biodéchets)

> Economie des ressources :

Mise en place de mousseurs sur les installations sanitaires (lavabos)

> Sensibilisation au développement durable :

Communications mensuelles auprès des occupants sur les économies d'énergie et les bonnes pratiques (éclairage, chauffage/climatisation, extinction des postes de travail le soir, ...)

Lutte contre le gaspillage alimentaire : comptage et affichage des déchets "plateaux" de restauration, vente à emporter des invendus du midi, ...

Animations et actions ponctuelles : vélo électrique, collecte DEEE en partenariat avec le Téléthon

> Sensibilisation à l'impact du numérique :

Communications régulières auprès des occupants sur les économies d'énergie et les bonnes pratiques (suppression des messages électroniques, ...)

En bas de chaque mail, présence du bandeau "Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement, n'imprimons que si nécessaire. "

> Biodiversité

1 site sur 2 dispose d'espaces verts

gestion des espaces verts externalisée avec exigences relatives au respect de l'environnement

Désherbage manuel,

> Alimentation

Biodéchets collectés et valorisés localement par méthanisation (GAEC <25 kms)

Exigence du marché public pour la restauration collective : 20% de produits issus de l'agriculture biologique

2. Le bilan 2018

Le bilan 2018 s'inscrit dans la continuité de la démarche de l'État exemplaire. Les résultats sont positifs. Les progrès par rapport à 2017 témoignent de l'implication des services. Ce bilan permet d'identifier des axes forts de travail au sein des services du ministère : appropriation des enjeux, performance énergétique, économies de ressources – traitement des déchets et valorisation - et un intérêt pour une évolution des pratiques de déplacement.

Les objectifs ministériels	<p>>24 actions ont été conduites de manière à atteindre les objectifs.</p> <p>> Les actions sur le parc automobiles exigent du temps pour être mises en œuvre compte tenu à la fois des besoins liés à la bonne réalisation des missions et de l'établissement de marchés.</p> <p>> S'agissant de l'outil de suivi des fluides, les données ne pourront être collectées qu'à partir de son déploiement sur l'ensemble des sites du Ministère de l'Intérieur.</p>
Les indicateurs interministériels	<p>> Trois sont atteints : la rédaction du bilan, l'évolution de la consommation de papier, l'intégration de clauses sociales dans les marchés.</p> <p>> Quatre sont partiellement atteints, car la démarche demande un temps de maturité : réalisation des BEGES (en cours et formation dispensée), évolution du parc véhicules, gestion responsable des espaces verts et restauration responsable</p> <p>> Deux sont partiellement atteints et renseignés. En effet, le déploiement de l'outil de suivi des fluides interministériel, les consommations en énergie et en eau ne sont recensées que sur le périmètre de l'administration centrale. Par ailleurs, l'outil en cours de déploiement devrait permettre de centraliser les données.</p> <p>> Les données du volume de déchets résiduel par agent ne sont pas encore connues des services, bien que de nombreux services aient mis en œuvre un suivi statistique du volume de déchets.</p>

Le bilan est construit avec :

- une synthèse de l'atteinte des indicateurs ministériels et interministériels ;
- une fiche de synthèse des indicateurs par thématique suivi d'un bilan détaillé par fiche-action.

Les fiches-action de référence sont disponibles pour rappel en annexe 2.

Acronymes

BCPPA – Bureau de la commande publique et de la performance des achats	MDD – Mission développement durable
BEGES – Bilan des émissions de gaz à effet de serre	PN – Police nationale
BGPRH – Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines	SAELSI – Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure
BGSAC – Bureau de gestion des sites de l'administration centrale	SDAI – Sous-direction des affaires immobilières
CEE – Certificats d'économies d'énergie	SDPA – Sous-direction du programme et de l'achat
DEPAFI – Direction de l'évaluation et de la performance des affaires financières et immobilières	SICoP – Service d'information et de communication de la Police nationale
DICOM – Direction de l'information et de la communication	SDRF – Sous-direction du recrutement et de la formation
DMAT – Direction de la modernisation et de l'action territoriale	SIRPA – Service d'informations et de relations publiques des armées
DSIC – Direction des systèmes d'information et de la communication	ST(SI) ² – Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure
GN – Gendarmerie nationale	IFORE – Institut de formation de l'environnement

La synthèse des indicateurs

▲ atteint ► partiellement atteint ▼ en cours de mise en œuvre	Objectifs ministériels			Indicateurs interministériels			Page
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	
Remise annuelle du bilan	-	-	-	▲	▲	▲	-
1. Économies d'énergie							
Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier Constituer des réseaux de référents	▲	▲	▲	-	-	-	
Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier Déployer l'outil expert de suivi des fluides	►	►	►	► sur AC	► sur AC	► sur AC	
Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier Réaliser les BEGES et les plans d'actions	▲	▲	▲	► sur AC	► sur AC	► sur AC	
Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier Conduire un plan d'actions amélioration énergétique	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques Rationaliser les Data Centers	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques Le parc des matériels informatiques	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie	▲	▲	▲	-	-		
2. Le parc de véhicules							
Fiche-action n°4-1 : Périmètre flotte de service	►	►	►	►	►	►	
Fiche-action n°4-2 : Périmètre véhicules opérationnels	►	►	►	-	-		
3. Mobilité durable							
Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la téléconférence	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°7 : Le télétravail	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer	▲	▲	▲	-	-		
4. Économies de ressources et réduction des déchets							
Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau	►	►	►	► sur AC	► sur AC	► sur AC	
Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	▲	▲	▲	▼	▼	►	
Fiche-action n°12 : Une collecte de tri sélective	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier	▲	▲	▲	▲	▲	▲	
Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire	▲	▲	▲	-	-		
5. Préservation de la biodiversité							
Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides	▲	▲	▲	►	►	▲	
Fiche-action n°17 : Une restauration responsable	▲	▲	▲	►	►	►	
Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes	▲	▲	▲	-	-		
6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur							
Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale	▲	▲	▲	▲	▲	▲	
Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole relatif à l'égalité professionnelle hommes – femmes	▲	▲	▲	-	-		
Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	▲	▲	▲	-	-		
Total	28 -4	28 -4	28-4	3 - 6 -1	3 - 6 -1	3 -4	

1.Économies d'énergie

L'immobilier est un enjeu fort du ministère de l'Intérieur. Le PMAE constitue un levier qui soutient des actions au titre d'une meilleure maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie.

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

1.2 – Changer les comportements

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents	Nombre de référents	7	17	17
	Nombre de réunions	4	3	0
1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides	Nombre de compteurs créés	Dans l'attente de l'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel piloté par la DAE, le déploiement de l'outil interne a été suspendu.	Dans l'attente de l'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel piloté par la DAE, le déploiement de l'outil interne a été suspendu.	En cours de déploiement.
	Nombre de compteurs renseignés	Non répertoriés	Non répertoriés	En cours de déploiement dans la région Bourgogne Franche-Comté et pour le ministère de l'économie et des finances
1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions	Nombre de bilans carbone réalisés en 2018 sur les données 2017 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants	> 71 BEGES remis > Report de la date de remise des bilans carbone et des plans d'actions associés au 30 juin 2017 L'objectif est double : > élaborer un état des lieux sur l'ensemble du ministère de manière à identifier les actions et leur périmètre en vue d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre ; > réaliser un comparatif des émissions de GES entre les BEGES réalisés en 2012 et en 2015.	85 BEGES remis L'enjeu est d'engager les services à s'approprier le BEGES pour en faire un outil de pilotage de la maintenance des bâtiments dont ils sont gestionnaires.	Les BEGES vont être réalisés cette année.
1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique	Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux	Actions significatives au titre de 2016 dans le domaine de la performance énergétique > Construction des sites de déminage de Lyon et de Montpellier et de la BASC de Nîmes-garons. > Opérations de raccordement de la gendarmerie nationale à un réseau de chaleur : casernes de « Dessaix », « Mdc Bongéot » et	Dans le domaine de la performance énergétique : > Construction du bâtiment en labellisation HQE pour la DRPJ sur la ZAC de Clichy Batignolles. > Rénovation de bâtiment pour réduire la consommation énergétique : hôtel de Beauvau et préfecture de Saint-Brieuc > Opérations de recours à des énergies renouvelables :	> Construction de bâtiment : commissariat de Wattignies- (bâtiment à énergie positive et réduction de carbone). > Construction de bâtiment : hôtel de police d'Amiens – bâtiment HQE et démarche BEPOS effinergie et E+C- > Réhabilitation lourde et extension de l'hôtel de police Fauriel à Saint

		« Adjudant Frobert » > Installation de thermostats permettant la quantification précise des consommations relatives au chauffage des locaux. > Sites de Gap et Moulins : point de suivi en 2017	géothermie à Tourcoing et panneaux solaires en Polynésie > Création d'une annexe du commissariat à Mayotte par le réemploi de containers > Installation de 12 panneaux photovoltaïques et d'une éolienne pour alimenter le système de vidéosurveillance	Etienne – Amélioration de la performance énergétique du bâtiment. > restructuration – extension du cantonnement de CRS de Pondorly – raccordement au réseau de chaleur en géothermie – raccordement au réseau de chaleur urbain d'Orly. Le MI fait le choix de l'énergie renouvelable
	Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance	Les actions répertoriées au titre de 2016 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1.	Les actions répertoriées au titre de 2017 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1. Des suivis sont identifiés à partir d'actions conduites en 2017.	Les actions répertoriées au titre de 2018 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1. Des suivis sont identifiés à partir d'actions conduites en 2018.
1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie	Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE Nombre de KWH cumacs et montant des subventions	Volume de CEE délivré pour la gendarmerie nationale en 2016 : 247 868 MWh cumacs	Volume de CEE délivré pour la gendarmerie nationale en 2017 : 122 523 MWh cumacs	Volume de CEE délivré pour la gendarmerie nationale en 2018 : 73 279,88 MWh cumacs, en baisse depuis les années précédentes.
2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers	Evolution des consommations du parc en KWH	Gains non encore mesurables	Gains non encore mesurables	B021 : 4500 MWh/an B015 : 4500 MWh/an (en extrapolant avec les données depuis le début d'année, charge très faible pour l'instant)
2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques	Nombre d'équipements mobiles mis en service	Sur le périmètre du Secrétariat général : 950	Sur le périmètre du Secrétariat général : 1990	Parc des matériels informatique sur le périmètre de l'administration centrale : nombre de postes informatiques fixes : 4000 nombre d'ordinateurs portables : 600 nombre de postes SPAN : 780
	Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête	Indicateur non mesurable en 2016	Indicateur non mesurable en 2017	Indicateur non mesurable en 2018
3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie	Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif	82 978 connexions sur l'intranet développement durable au cours de 2016 Malgré une diminution au regard de 2015, qui avait été marqué par la refonte du site, le niveau de consultation reste très satisfaisant.	80 542 connexions sur l'intranet de la mission développement durable au cours de l'année 2017 Fréquentation annuelle stable	51 828 pages consultées sur l'intranet développement durable au cours de l'année 2018
	Nombre d'actions de sensibilisation	Semaine européenne du développement durable	- Semaine européenne du développement durable - diffusion d'un kit des éco-gestes	Semaine européenne du développement durable : organisation d'ateliers de sensibilisation

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides	Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 37 55 833 kWh	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 31 875 588 kWh	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'Etat : 33 549 232 kWh
	Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 323 kWh/m ²	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 106,23 kWh/m ²	Périmètre administration centrale : Bâtiments propriétés de l'Etat : : 28,5 kWh/m ²
1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions	Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2	Rendu BEGES 2016 reporté au 30 juin 2017 – données indisponibles au titre du bilan 2016	BEGES disponibles au 30 juin 2017 :	BEGES en cours

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

Le réseau de référents immobiliers s'est déployé progressivement. Le poste au sein de la mission développement durable étant resté vacant de mars à décembre 2018, les actions en la matière ont été peu nombreuses. Cependant, il existe une véritable volonté de réactiver le réseau en collaboration avec la référente bâtiment durable de la SDAI.

L'objectif principal de la fin d'année 2018 a consisté à actualiser le réseau de référents immobiliers et le relancer en 2019.

A terme, l'objectif est d'avoir un large réseau de référents immobilier durable aussi bien centrale qu'en déconcentré et de permettre une véritable échange de bonnes pratiques et des méthodologies entre les services en la matière.

D'autre part, la circulaire « immobilier durable » de 2009 est en cours d'actualisation. Le but est de donner les grandes orientations en termes d'immobilier durable, notamment en termes de réduction des consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

Les consommations 2018 de gaz, électricité et CPCU (en KWH)

	Électricité	Chauffage	Gaz	Total
Sites				
Locatif	60 221 kWh	54 600 kWh	134 778 kWh	249 599 kWh
Levallois-Perret	8 735 664 kWh	2 676 500 kWh	/	11 412 164 kWh
Asnières	1 582 186 kWh	/	/	1 582 186 kWh
Issy-les-Moulineaux	4 962 796 kWh	/	3 281 460 kWh	8 244 256 kWh
Nanterre	1 228 825 kWh	1 185 820 kWh	/	2 414 672 kWh
Lumière	3 973 156 kWh	/	/	3 973 156 kWh
Garance	3 959 927 kWh	1 377 000 kWh	/	5 336 927 kWh
Rosny	3 676 696 kWh	/	/	3 676 696 kWh
Lognes	9 801 494 kWh	/	1 958 266 kWh	11 759 760 kWh
BCSP	5 931 485 kWh	4 022 000 kWh	350 857 Wh	10 304 342 kWh
Pantin	1 084 415 kWh	/	3 413 522 kWh	4 497 937 kWh
Oudinot	812 334 kWh	2 263 000 kWh	/	3 075 334 kWh

L'acquisition d'un outil de suivi des fluides

Le ministère est associé au projet d'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel piloté par la direction des achats de l'État et la direction de l'immobilier de l'État. Le ministère a participé à la définition et à la rédaction du cahier des charges de l'outil puis à des journées de sourcing.

En 2018, l'appel d'offre a été élaboré et remporté par une société privée. L'objectif est de permettre de suivre les consommations de fluides en temps réel et de détecter des anomalies de consommations. Chaque ministère est amené à participer selon le nombre de bâtiments qu'il souhaite inscrire sur l'outil de suivi des fluides.

Actuellement en test au sein du ministère des finances et de la région Bourgogne France Comté, l'outil doit être déployé en 2019 à l'ensemble des ministères.

L'enjeu pour le Ministère de l'Intérieur est d'inclure le parc tertiaire de la gendarmerie qui a d'ores et déjà son outil de suivi de fluide GEAUDE.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

Depuis 2012, la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES – ont été engagés sur le périmètre du ministère. L'objectif est de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de poursuivre cette diminution.

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre est un outil de diagnostic qui permet d'évaluer le volume de GES qu'une structure émet et de prioriser les actions de réduction. Le cœur de la démarche se situe dans la formalisation d'un plan d'actions.

Les BEGES de l'administration centrale

Conduite par la mission développement durable, la réalisation du BEGES et du plan d'actions en administration centrale correspond à 11 sites et à une superficie globale de 303 000 m² SHON – dont le secrétariat général et les directions centrales.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera finalisé à la fin de l'année 2019 sur les données 2018.

Les BEGES des services déconcentrés

La mission développement durable accompagne les services en vue de la réalisation des BEGES et des plans d'actions :

- mise à disposition d'une boîte courriel dédiée – bilanges@interieur.gouv.fr ;
- Nouvel outil mis en place suite à la fin du marché en l'IFORE et l'Association Bilan Carbone en septembre 2018. Le nouvel outil déployé est SAGES et est simplifié par rapport à l'outil bilan carbone. Il a été mis à la disposition du ministère par la DGAC sous réserve de l'adhésion gratuite à la licence pack interne de la base carbone de l'ADEME. Il a été décidé de prendre en compte le scope 3 (achat, déplacement, etc.) qui n'est pas obligatoire mais qui représente 75 % des émissions de GES d'une administration.
- formation dispensée en interne et à distance auprès des référents BEGES.

Par ailleurs, les préfetures sont tenues de remplir un indicateur annuel qui permet de mesurer l'avancée du plan d'actions issu du BEGES.

Certaines préfetures comme la préfeture de la Savoie réalisent un BEGES tous les ans de manière volontaire pour suivre la mise en œuvre du plan d'action.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

Les objectifs du plan d'actions :

- définir une stratégie d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- mettre en cohérence la politique et la stratégie immobilière ministérielle avec les objectifs de développement durable ;
- valoriser les opérations significatives et inciter les responsables de programme à les renouveler.

À partir d'opérations ciblées, il s'agit d'évaluer la pertinence des travaux projetés et réalisés.

Les actions sur le parc immobilier de la police (cf. annexe 1)

Opérations neuves avec labellisation HQE	Commissariat de Wattignies : opération neuve Relogement du commissariat de Wattignies, sur une parcelle de 3000 m ² situé à l'angle de l'avenue Guillain et de la rue Clémenceau.
--	--

67 agents

Bâtiment E + C (bâtiment à énergie positive et réduction carbone) et Passiv Haus

Le programme intègre le référentiel E+ C- et vise un niveau E3C1 impliquant un recours aux énergies renouvelables et aux matériaux bio-sourcés et le référentiel Passiv Haus. Ces cibles préfigurent les cibles à atteindre à partir de 2020 dans le cadre de la réglementation environnementale qui succèdera à la RT 2012 et s'imposera à tout PC dès 2020, il est fortement conseillé que les projets en phase programme s'inscrivent comme c'est le cas ici, -.

L'objectif de cette expérimentation est de tester, expérimenter et construire la future réglementation en fonction du retour d'expérience des acteurs de la construction.

Construction d'un hôtel de police à Amiens : opération neuve

Le projet intègre la direction départementale de la sécurité publique de la Somme (DDSP 80), l'antenne d'Amiens de la police judiciaire (PJ) et la direction territoriale des services intérieurs (DTSI).

Les études de programmation ont intégrées la certification « Haute qualité environnementale HQE –bâtiment durable », une démarche BEPOS Effinergie et E+C- (cibles E3C1) afin d'atteindre le niveau d'exemplarité que doit viser l'État dans ses nouvelles constructions.

485 agents

Bâtiment HQE, BEPOS, E+C (bâtiment à énergie positive et réduction carbone)

Opérations de réhabilitations	Réhabilitation lourde et extension de l'hôtel de police Fauriel à Saint Etienne
-------------------------------	--

Il s'agit de la réhabilitation d'un hôtel de police constitué de 5 bâtiments et d'une location. Les bâtiments sont datés de 1959 et concentrent de nombreuses problématiques : bâtiment énergivores, présence d'amiante, éclatement des services, sécurité insuffisante, obsolescence des locaux spécialisés, vétusté, stationnement insuffisant, absence d'espace de restauration et de salle de sport...

Le projet de réhabilitation sera conduit en marché public global de performance, expérimenté en 2017 sur l'HP Berlier à Lyon. En garantissant des résultats sur les différents critères de performance attendus et en liant la rémunération du titulaire à l'atteinte de ces objectifs, ce type de marché est un outil particulièrement utile à l'acheteur pour satisfaire à ses obligations en termes de préoccupation environnementales.

Le projet se décline en deux volets : une amélioration fonctionnelle et la rénovation énergétique. L'ensemble des travaux est réalisé en site occupé, grâce à un phasage des travaux sur 24 mois et une zone tampon de relogement provisoire, permettant des opérations tiroirs.

Opérations de recours aux énergies renouvelables

Restructuration – extension du cantonnement de CRS de PONDORLY – raccordement au réseau de chaleur en géothermie

Cette opération a permis l'extension du cantonnement existant passant ainsi d'une capacité d'hébergement de 3 compagnies à 6 (soit 520 chambres individuelles), l'extension de la capacité de restauration de 5 à 10 compagnies, la rénovation complète du cantonnement lui permettant de répondre aux nouvelles normes techniques et de confort en vigueur.

L'opération est également vertueuse du point de vue énergétique puisqu'en se raccordant au réseau de chaleur urbain d'Orly, le Ministère fait le choix de l'énergie renouvelable.

bâtiment HQE

Raccordement sur le réseau de chaleur urbain d'Orly, permettant d'assurer le chauffage, mais aussi la production d'ECS.

Les actions sur le parc immobilier de la gendarmerie

La réhabilitation de l'opération de la caserne Delort à Hyères (83) :

Descriptif de l'opération

L'opération consiste en la réhabilitation de la caserne (traitement des façades, remplacement des menuiseries extérieures et intérieures, mise en place VMC et mise aux normes électriques).

Cette opération impacte 269 logements et les locaux de service et techniques.

Au regard des études qui se sont déroulées en 2016, le BAIN a validé le scénario suivant :

Articulation des travaux

1. Logements

- Traitement des façades ;
- Mise en place des menuiseries extérieures en PVC, y compris occultations ;
- Remplacement des menuiseries intérieures ;
- Traitement des toitures (reprise de l'étanchéité, sécurisation et descentes EP) ;
- Mise en place de VMC ;
- Traitement du chauffage ;
- Mise aux normes électriques.

2. Locaux de service et techniques

- Traitement des façades ;
- Mise en place des menuiseries extérieures en PVC, y compris occultations ;
- Remplacement des menuiseries intérieures ;
- Traitement des toitures (reprise de l'étanchéité, sécurisation et descentes EP) ;
- Mise en place de VMC ;

- Traitement du chauffage ;
- Mise aux normes électriques.

Financement de l'opération :

Montant global de 10,5 M€ (études+travaux)

Les actions sur le parc immobilier de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

> Construction HQE pour le futur centre de déminage de Toulouse (livraison prévue 2021)

> Installation de panneaux solaires (pour ECS) pour le projet de réfection de l'ordinaire de l'U7

> Réalisation d'une étude d'une entreprise pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Réserve Nationale à l'ESOL Sud

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie (CEE)

État des lieux des conventions du ministère de l'Intérieur

	Administration centrale	Administration territoriale	Police nationale	Police nationale	Gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale	Sécurité civile
Périmètre de la convention	Ensemble du patrimoine sur l'Île-de-France	Ensemble du patrimoine	Ensemble du patrimoine	Ensemble du patrimoine	AG 308/307 avec SGAMI Ouest, Est, SUD	AG 306/307 avec SGAMI Nord, IDF, Corse et Sud-est	Ensemble du patrimoine
Surface m ² SHON	118 639 m ²	1 205 544 m ²	2 423 447 m ²	2 423 447 m ²	12 872 502 m ²	12 872 502 m ²	124 796 m ²
Durée	2017-2019	Pas de convention	2017-2019	2017-2019	2017-2019	2014-2017	Pas de convention
Partenaire	EDF		PLC	EDF	EDF	Ener'cert	
Objet de la convention	<p>Définir les objectifs et les conditions de partenariat :</p> <p>-pour le bénéficiaire permettre la réalisation d'actions de MDE</p> <p>-pour EDF accompagner le bénéficiaire dans l'identification d'opérations d'efficacité énergétique.</p>		<p>Établir un partenariat entre les parties en visant à inciter la réalisation d'opérations d'économies d'énergie par le bénéficiaire et la valorisation de ces opérations par PLC dans l'intérêt commun des parties</p>	<p>Définir les conditions et les objectifs du partenariat :</p> <p>-permettre la réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie ;</p> <p>- identifier des opérations d'efficacité énergétique et inciter à conduire des réalisations</p>		<p>Mise en place d'un partenariat afin d'inciter le bénéficiaire à la réalisation d'économies d'énergie</p>	<p>Des accords ponctuels</p>

Dans les périmètres police et gendarmerie nationales, les conventions relatives à la valorisation des travaux d'amélioration énergétique sont passées par les responsables de programme.

Les actions conduites

> Dans le cadre du plan d'actions BEGES sur la période 2017-2019, la mission développement durable, avec le BGSAC, a identifié les actions suivantes :

En administration centrale

- les travaux d'amélioration énergétique éligibles aux certificats d'économies d'énergie ;
- une information relative aux CEE pour familiariser les gestionnaires de site au dispositif afin qu'ils y recourent pour les opérations éligibles.

Le pilotage est assuré au niveau central. Des réunions trimestrielles sont organisées pour suivre les résultats et traiter les difficultés éventuelles. La gestion est conduite à l'échelon régional à deux niveaux :

> par des référents CEE zonaux ;

> par des ingénieurs affaires grands comptes d'EDF en lien avec les correspondants immobiliers de la gendarmerie.

**En
gendarmerie
nationale**

Ce dispositif assure une bonne autonomie de gestion dans les dossiers tout en conservant un niveau décisionnaire pertinent ancré sur le terrain (référents CEE). La direction générale de la gendarmerie nationale fixe les règles, pilote les opérations importantes et résout les difficultés éventuelles.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MWH Cumac	119 932,90	214 167,75	217 896,86	247 368,81	122 523,46	73 279,88
Montant €	359 789,83 €	642 503,26 €	731 987,66 €	863 174,48 €	342 245,98 €	141 661,22 €

En 2017, le Police nationale a reconduit, pour une durée de 5 ans, le protocole conclu en 2010 avec EDF.

Ce protocole prend en charge les dossiers (accord commercial) d'un volume minimal de 2 GWh cumac et le volume minimal par opération (attestation de travaux) est de 1 GWh cumac.

En 2017, l'évolution de la nature des équipements et l'augmentation du volume minimal pour la prise en compte des opérations de maîtrise énergétique n'a pas permis l'éligibilité à la certification d'économie énergétique (CEE) de certains travaux mis en œuvre par la Police nationale.

En revanche, des travaux ont été menés avec EDF pour la régularisation d'un dossier antérieur et son éligibilité aux CEE.

Il s'agit de l'opération de rénovation et d'extension du cantonnement CRS de Pondorly dont le volume d'économie escompté est de 50 000 MWh cumac.

Le versement des CEE de cette opération a été effectué au cours du 1er trimestre 2019 à hauteur de 91 278 €.

En 2017 et 2018, les dossiers suivants ont été confiés à EDF par les SGAMI :

- Sud-Est : PTS Ecully, ENSP Saint Cyr au Mont d'Or ;
- Nord : hôtel de police de Douai, école de police de Roubaix ;
- Sud-Ouest : hôtel de police de Dax, Pau, Brives la Gaillarde, Cenon et l'ENP de Périgueux.

**En police
nationale**

Ils ont fait l'objet d'un versement à hauteur de 5 655,44 € au début de l'année 2019. Parallèlement au protocole signé avec EDF, la Police nationale a conclu, pour une durée d'un an reconductible, un partenariat avec la société Partager la Croissance (PLC) afin de couvrir les opérations à partir d'un volume de 150 000 KWh cumac.

Ce partenariat, complémentaire aux dispositions du protocole EDF, a permis de débiter une étude pour l'éligibilité d'une opération de travaux de rénovation énergétique à l'hôtel de police de Lyon 8ème.

En 2018, d'autres dossiers ont été confiés à PLC par le SGAMI Sud-Ouest aux fins d'examen à l'éligibilité aux CEE.

Ces dossiers concernent l'hôtel de police de Limoges et le commissariat de Châtelleraut.

Ces dossiers sont toujours en cours d'étude.

Les dispositifs conclus avec ces deux partenaires permettent de couvrir des opérations de tous volumes.

Le prestataire est ainsi choisi par les services en fonction des travaux à mener.

La DRCPN a rappelé que le prestataire devait être saisi en amont des opérations, au niveau des études afin de permettre l'éligibilité aux CEE des dossiers présentés.

**En services
déconcentrés**

Aucune convention n'a été passée pour les services déconcentrés en 2018.

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

Les data centers consomment énormément d'énergie. Un travail est mené par les services du ministère pour maîtriser cette consommation.

Claire Landais, secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale, et Vincent Niebel, directeur des SIC et chef de la MGMSIC, ont inauguré conjointement le nouveau data center B015 en octobre 2018.

Le ministère de l'intérieur et le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ont décidé de coréaliser dans le fort de Rosny-sous-Bois un nouveau data center interministériel et de haute sécurité.

Le B015 est un data center résilient, adapté aux nouveaux enjeux de continuité du numérique et à la pointe de l'état de l'art, tant en terme de sécurisation, de refroidissement que de résilience électrique.

Le nouveau data center a été pensé pour héberger les nouvelles générations de services. Avec 1 090m² de plateau informatique, 3 salles informatiques et 355 baies (jusqu'à 20kW / baie), le B015 se veut être à l'avant-garde de l'efficacité technologique, avec un excellent ratio de consommation énergétique.

	Consommation énergétique	Quantité de données stockée	Surface des bâtiments
B021	4500 mWh/an	2,4 Po	290 m ²
B015	4500 mWh/an	100 Go (en montée en charge)	1090 m ²
SIL		2,4 Go	
SIVM		500 Go	

Les actions mises en place pour réduire la consommation des data centers :

- B021 :
 - étude d'urbanisation de la salle : amélioration de la régulation AC, mouvement des dalles perforées, simulation thermique, contrôle de l'aéraulique, fonctionnement en bas régime groupe froid redondant, alternance de l'utilisation des pompes de distribution d'EG.
 - fonctionnement sur un seul générateur au lieu de 2 pour augmenter le rendement et mieux consommer
- B015 : Mise en stand by de certains CRAC pour augmenter l'efficacité d'aéraulique et d'échange évaporateur (augmentation de la température dans la salle).

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication pour la période 2015-2018 fixe les bonnes pratiques, les principes et les orientations qui doivent guider l'action du ministère.

Le déploiement progressif de nouveaux postes de travail basse consommation

La consommation électrique d'un poste de travail est essentiellement liée à la consommation du processeur. Depuis 15 ans, cette consommation se réduit de manière conséquente – moins 80 % en dix ans. Cette réalité s'accroît avec la miniaturisation des formats.

Cette évolution doit se traduire par l'acquisition de petits formats consommant entre 50 à 80 % de moins que les formats classiques.

L'évolution du parc informatique et le déploiement d'équipements mobiles

Le poste nomade sécurisé, baptisé SPAN, permet l'accès aux infrastructures du ministère et la prise en main à distance de son environnement de travail de façon totalement sécurisée. L'outil fonctionne depuis internet ou le réseau du ministère, par une liaison filaire, Wifi ou 3G/4G (partage de connexion).

Dans l'offre SPAN, la DSIC a abandonné l'idée de développer des tablettes hybrides SPAN. Elles ont été considérées comme inadaptées à un usage de télétravail et n'ayant pas les capacités d'un PC classique - notamment un manque de port USB et un écran inadapté à du travail prolongé. L'offre SPAN se limitera donc à l'ultra portable et au portable standard.

Au sein de la gendarmerie :

Dans l'offre SPAN, les tablettes ont également été supprimées car elles ne sont pas adaptées à un usage de télétravail et n'ont pas les capacités d'un PC classique, en particulier manque de ports USB et écran non adapté à du travail prolongé. Il ne restera donc que l'ultra portable et le portable standard dans l'offre SPAN.

1. Économies d'énergie

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

Pour impulser une dynamique sur l'ensemble des services et à tous les niveaux hiérarchiques, la mission développement durable s'appuie sur des outils de communication interne et des événements européens et mondiaux relatifs à l'actualité du développement durable. La semaine européenne de développement durable 2018 a permis d'aborder des thèmes transversaux et de valoriser l'engagement des services et des agents, facteur clé pour l'atteinte des objectifs ministériels et nationaux.

La semaine européenne du développement durable, du 30 mai au 5 juin 2018

La mission développement durable propose des actions de sensibilisation sur l'écoresponsabilité pour permettre d'aborder des thèmes transversaux - la maîtrise de la consommation des fluides, la mobilité propre, le tri des déchets... - et de valoriser l'engagement des services et des agents, facteur clé pour l'atteinte des objectifs ministériels et nationaux.

Actions	<p>Chaque jour, des animations sur le thème des enjeux du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none">– action phare sur le projet FRIVEP :– Les éco-gestes du quotidien : « Agir pour un avenir durable et solidaire »– Un jeu de questions / réponses et une déambulation théâtrale sur les bonnes pratiques au regard des enjeux de la maîtrise des consommations de fluide, de la mobilité propre, du tri et de la valorisation des déchets– « Le déchet, une ressource ! »– Une « Troc Party »– « Être un consommateur acteur »– L'intervention d'experts sur une consommation responsable et une exposition-vente de produits issus du commerce équitable– « Bien manger ! »– Des animations sur une alimentation saine et équilibrée, en présence d'une diététicienne, autour d'un Social Bar, la découverte d'un traiteur innovant qui cuisine à partir de produits biologiques et utilise du matériel écologique dans une démarche de solidarité diététicienne– La présentation de dispositifs de collecte de déchets dans un objectif de solidarité (bouchons et embouts d'éthylotests au bénéfice de personnes handicapées et stylos/feutres au profit d'enfants atteints de troubles DYS) – Une conférence sur les troubles DYS, spécifiques du langage et des apprentissages, organisée le lundi 4 juin par la SDASAP/DRH dans l'amphithéâtre Lumière permettra de mieux comprendre les formes d'expression des troubles DYS, les leviers de compensation et l'action menée par la politique du handicap du ministère pour accompagner les agents souffrant de ces troubles.
----------------	--

Des actions pour des publics ciblés

Les actions conduites sur l'ensemble des sites ont été pilotées par la mission développement durable, animées avec l'appui de la SDASAP, de la DICOM et d'agents des différentes directions convaincus par les enjeux de la stratégie ministérielle et la nécessité de réaliser des actions concrètes. Cette mobilisation a témoigné d'un niveau d'engagement exemplaire au sein des services du ministère.

Un site intranet dédié au développement durable

> Des articles ont été publiés régulièrement sur l'Intranet pour enrichir les rubriques sur « Les enjeux ». La fréquentation annuelle du site intranet du Ministère de l'Intérieur est stable sur l'année 2018. La mission développement durable du ministère de l'intérieur, publie régulièrement des articles sur les actions qu'elle porte. En 2018, près de 52 000 pages sont été consultées sur l'intranet.

2. Le parc de véhicules –

Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Le ministère de l'Intérieur doit mettre en place un dispositif incitatif pour remplir les objectifs réglementaires en termes de véhicules propres au sein de la flotte de service. S'agissant des véhicules opérationnels, une réflexion est engagée avec les services prescripteurs.

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD	La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux	La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux	La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux
	Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc	<ul style="list-style-type: none"> – SGAMI Ouest : 1 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement ; toutefois, certains fonctionnaires utilisent à titre privé des véhicules électriques pour venir travailler ; le SGAMI étudie les éventuelles évolutions du parc de véhicules et des infrastructures associées – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : ne dispose toujours pas d'équipement de borne de rechargement, mais d'un véhicule hybride – Préfecture de police : 13 bornes – Gendarmerie : le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible (moins de 0,5 % du parc). La gendarmerie a entrepris fin 2016 un travail de recensement de l'offre d'équipements de recharge électrique disponible sur le marché auprès de nombreux fabricants 	<ul style="list-style-type: none"> – SGAMI Ouest : 1 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement (seulement quelques véhicules hybrides) – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement, mais d'un véhicule hybride – Préfecture de police : 13 bornes – Gendarmerie : à ce jour, le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible (moins de 0,5 % du parc). La démarche initiée en 2016 se poursuit. – Sécurité Civile : 2 – Préfectures : en moyenne 1,94 bornes sur 34 préfectures équipées. – Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6) 	<ul style="list-style-type: none"> Préfecture de police : 30 Administration centrale : 17 Lumière : 4 Beauvau : 4 Lognes : 3 Garance : 6

		<p>– Sécurité Civile : 2</p> <p>– Préfectures : les structures s'équipent progressivement en bornes électriques, mais toutes n'en disposent pas.</p> <p>– Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6)</p>		
4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels	Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels	Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel, mais une première étape avec une part de véhicules essence acquise supérieure à la part des véhicules Diesel	Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel mais l'acquisition croissante de véhicules à essence et une réflexion sur des véhicules propres répondant aux besoins	Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel mais l'acquisition croissante de véhicules à essence et une réflexion sur des véhicules propres répondant aux besoins
	Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels	Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service	Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2016 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : – au titre des V.P. : 6,34 % – au titre de l'ensemble des véhicules : 1,2 %	Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2017 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : – au titre des VP : 4 % au titre de l'ensemble des véhicules : 0,98 %	Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2018 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : Au titre des VP : 4,4% Au titre de l'ensemble des véhicules : 3,8%
	Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco-conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation.	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco-conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation.	Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco-conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

L'évolution du parc de véhicules est un enjeu majeur pour le ministère de l'Intérieur qui compte près de 60 000 véhicules (centrale, police nationale, gendarmerie nationale, préfetures, opérateurs).

Les objectifs

L'action du ministère s'inscrit dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 20 avril 2017 qui vise à l'exemplarité de l'État tant en matière environnementale qu'en termes de bonne gestion des deniers publics. Il existe une véritable volonté politique de verdir le parc automobile du ministère de l'intérieur et de trouver des alternatives au diesel notamment à la gendarmerie nationale et au SAELSI.

A l'heure actuelle, l'offre des constructeurs et l'autonomie des véhicules électriques restent encore limitées et semblent peu compatibles avec les besoins opérationnels. Cependant, des expérimentations sont en cours au sein de la police nationale dont le périmètre d'intervention urbain et périurbain apparaît plus propice à l'usage de ce type de véhicule. La préfecture de police expérimente aussi l'utilisation de voitures électriques et hybrides dont on attend le retour d'expérience. L'objectif est de déployer ce type d'initiative dans l'ensemble de ministère aussi bien auprès des services centraux que déconcentrés. La Garde Républicaine, quant à elle, convaincue de l'intérêt de la mobilité électrique, planifie le développement d'une flotte de 21 véhicules électriques d'ici fin 2019.

L'effort de verdissement du parc automobile du ministère devrait par la suite être facilité par la fusion prochaine du SAELSI et de la SDPA avec la création du SAILMI.

Objectif 2016 d'acquisitions annuelles	Objectif 2017 d'acquisitions annuelles	Objectif 2018 d'acquisitions annuelles
– 50 % des achats doivent être des achats de véhicules propres	– 50 % des achats doivent être des achats de véhicules propres	– 0 achat de diesel à l'exception des segments où il n'y pas d'alternatives (circulaire PM du 20 avril 2017) – trouver des solutions compatibles avec les contraintes opérationnelles pour les véhicules de la police et de la gendarmerie

Le bilan des acquisitions de véhicules pour le Ministère de l'Intérieur (source UGAP) :

TYPOLOGIE	MOTORISATION					Total 2018
	Électrique	Hybride	Essence	Diesel	Non classé	
Total V.P.	29	46	424	167		666
Total V.U.L.	12	0	61	339		412
TOTAL V.P. + V.U.L.	41	46	485	506		1 078
	4 %	4 %	45 %	47 %		100%

En 2018, les achats de véhicules propres au titre des catégories V.P. et V.U.L, représentent 4 % des acquisitions sur le périmètre ministériel.

Cette situation s'explique par un certain nombre de contraintes :

– la contrainte de représentation pour les préfets qui se doivent de se déplacer dans des véhicules de marque française au regard de l'évolution de l'offre ;

– la contrainte budgétaire liée à la consommation : le véhicule hybride ne fait partie des véhicules propres (-60 gr émission /km) ce qui n'ouvre droit à aucun bonus écologique contrairement au véhicule électrique (jusqu'à 6000€ de bonus)

– les usages et l'évolution des pratiques : la voiture hybride ou électrique est souvent considérée moins puissante et moins fiable. Par ailleurs, les conséquences de santé publique ne sont pas encore prises en compte par les acheteurs et les utilisateurs.

Le déploiement de véhicules électriques en administration déconcentrée

L'évolution du parc automobile en faveur des véhicules électriques a débuté depuis plusieurs années tant en administration centrale qu'en services déconcentrés. En moyenne, on compte presque deux bornes par préfecture équipée avec une part de 15 % de véhicules propres.

- *L'engagement de la direction générale de la gendarmerie nationale*

Les bornes de recharges

Le nombre de bornes de recharges installées reste encore marginal en 2018. Pour autant, la gendarmerie nationale a lancé une étude qui accompagne le remplacement progressif de l'ensemble des véhicules diesel en partie par des véhicules hybrides/essence et 100 % électrique. Un travail de prospective en matière d'offre d'équipements de recharge électriques disponible sur le marché a été mené auprès de nombreux fabricants (Legrand, ENGIE, EDF, Schneider électric...).il existe un programme ADVENIR qui permet de financer les bornes de recharge de véhicules électriques à hauteur de 40%.

Le besoin en gendarmerie doit répondre à un certain nombre de problématiques.

- ➔ être 100 % compatible avec tous les véhicules électriques disponibles sur le marché ;
- ➔ L'évolution de la technologie et l'éventuelle obsolescence des bornes : la puissance de recharge devra être modifiable sans remplacement de la borne et ce afin de répondre, dans le futur, à l'évolution de la capacité des batteries rechargeables ;

D'autre part, l'une des principales contraintes en gendarmerie est relative à son périmètre d'intervention, en majorité rural. La capacité d'autonomie des batteries ne permettent pas à l'heure actuelle de faire usage de ce type de véhicule, surtout si les personnels sont appelés à intervenir à l'échelle de la région.

Les véhicules de liaison non opérationnels et les véhicules opérationnels

S'agissant des véhicules de liaison non opérationnels, le remplacement de la flotte de véhicules thermique par des véhicules électriques est progressif en fonction des critères de réformes des véhicules (10 ans et 200 000 kms) et le déploiement des infrastructures de recharge.

En revanche, les véhicules électriques remplissent tous les critères pour des missions de type « liaisons ».

Cependant, l'installation de bornes de recharge représente une contrainte plus ou moins forte et coûteuse (rapport de 1 à 6) suivant la situation immobilière rencontrée. Une analyse en profondeur doit donc être réalisée afin de pouvoir décider d'une généralisation de ce type de véhicule.

De plus, la sphère des moyens mobiles est, aujourd'hui, sujette à des évolutions notoires avec la fin programmée du diesel, voire de l'essence à terme, et le développement croissant des voitures

électriques. Dès à présent, il importe de prendre en considération ces éléments contextuels et de s'interroger sur les conséquences induites, pour le parc de la gendarmerie, actuellement constitué de 86 % de véhicules à moteur diesel (motocyclettes comprises). En l'espèce, il s'agit de réfléchir à la façon dont il conviendrait de faire évoluer la flotte des véhicules opérationnels (voitures banalisées et sérigraphiées) et des véhicules de liaison, dans les 5 à 10 années à venir, compte tenu des problématiques évoquées supra.

Plusieurs sites sont à l'étude en vue d'être équipés de bornes de recharges et de véhicules électriques (Dugny, Toulouse, ILM, Rosny sous bois etc..).

Un groupe de travail dédié

Ce groupe de travail baptisé "Futurs moyens mobiles de la GN" a pour objectif premier de sortir de la motorisation diesel les futurs véhicules qui seront remplacés au cours des dix prochaines années. Il serait constitué de deux sous-groupes.

Sous-groupe de travail dédié aux véhicules opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> > Choix des solutions maîtrisées, essence ou hybride/essence. > Envisager les options possibles et les équipements qui répondent aux besoins actuels et futurs en matière de véhicules opérationnels.
Sous-groupe dédié aux véhicules de liaison	<p>La lettre de mission est différente portant sur une offre de marché alternative sur le plan de la motorisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Décider la motorisation la plus appropriée parmi les alternatives aux moteurs diesel et essence : électrique, pile à combustible. > Travailler sur la partie infra correspondant aux bornes de recharge avec, à l'appui, des expérimentations sur sites.

La formation à l'éco-conduite

De nombreuses actions de formation continue sont dispensées sur le champ de l'éco-conduite, notamment au bénéfice des agents de la police nationale, soit par les directions opérationnelles, soit par le réseau des structures de la formation.

Actions de formation continue en matière d'éco-conduite et de prévention du risque routier

Intitulé du stage	Nombre de formés		
	2016	2017	2018
Sensibilisation et perfectionnement à la conduite des véhicules de police	278	172	206
Initiation à l'éco conduite sécuritaire	5	53	73
La conduite éco responsable à l'aide du simulateur de conduite	80	213	189
La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DZRF)	16	45	120
Stage de formation et de sélection pour la conduite des véhicules rapides de la PN	195	243	181
Conduite de protection et anti agression	60	48	48
Stage de conduite sécurité au profit des brigades anti criminelles	234	225	193
Stage de remise à niveau des moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SDLP	9	8	5
Sensibilisation sur la conduite de sécurité	0	6	55
Évaluation de la capacité à conduire des véhicules de police en situation d'urgence	553	382	460
Conduite sécurité (Guyane)	51	18	20
Conduite en situation d'urgence	165	183	232
Total	1693	3649	1782

2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

Le parc de véhicules opérationnels du ministère de l'Intérieur représente un enjeu fort en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont exclus de la circulaire PM du 20 avril 2017. Toutefois, le ministère de l'Intérieur réfléchit aux modalités à mettre en place pour s'inscrire dans une démarche globale de verdissement de son parc automobile.

En 2018, 77 % des acquisitions concernent des véhicules opérationnels spécifiques.

Le ministère doit construire un plan d'actions. Dans cette perspective, il engage une réflexion pour formaliser les besoins des services.

> Dans un contexte de renforcement de la sécurité, les forces de l'ordre sont amenées à devoir transporter, lors de leurs déplacements, des équipements et du matériel de plus en plus volumineux et lourd ; cela suppose des véhicules adaptés en termes d'ergonomie et de puissance. En outre, les véhicules sont tenus d'être de plus en plus protégés, ce qui augmente leur poids et implique une puissance encore supérieure. Le bureau des moyens mobiles du SAELSI conduit une veille technologique permanente sur ces sujets en lien avec les industriels du secteur. Par ailleurs, des recherches sont menées par le bureau d'études de l'atelier central automobile de Limoges pour alléger le poids des matériaux utilisés pour l'aménagement et la protection des véhicules des forces de sécurité.

> Le parc de véhicules de la sécurité intérieure doit être prêt à intervenir 24h/24. L'acquisition de véhicules électriques impliquerait des temps de rechargement, ce qui nécessiterait d'acheter des véhicules supplémentaires pour assurer leur disponibilité ou une organisation adaptée nouvelle.

> Des expérimentations de véhicules électriques ont été menées pour des missions de liaison interservices de 15 jours à 4 mois selon la typologie des véhicules (motocyclettes, fourgonnettes, véhicules légers, bus). Elles confirment les contraintes évoquées ci-dessus par rapport à l'autonomie des véhicules, au budget, etc.

Les premières actions conduites

Le service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure – SAELSI – a initié des échanges avec des constructeurs pour les sensibiliser aux besoins spécifiques des véhicules opérationnels. L'acquisition de véhicules électriques et hybrides doit être étudiée, une autre solution pourrait être le recours au biogaz, qui nécessiterait le développement d'infrastructures et également des évolutions d'organisation.

Les objectifs de verdissement du parc :

- Des critères de respect de l'environnement sont d'ores et déjà pris en compte dans le cadre des acquisitions : norme Euro 6 et norme Euro 6.2, technologie « stop and start », expérimentation de motorisations alternatives...

- Une évolution est engagée pour diminuer le nombre de véhicules diesel au profit de l'essence. En 2018, les modèles de véhicules proposés aux directions de la police nationale sont majoritairement des versions essence.

A terme, il s'agira d'identifier des actions prioritaires qui seraient déployées sur un périmètre limité dans la perspective d'une adhésion plus large. La démarche devra convaincre les services de l'efficacité de nouveaux équipements et de l'évolution des organisations, au service du bon accomplissement de leurs missions.

La situation de la police nationale

Energie	Quantité	Part
Essence-électricité (hybride non rechargeable)	36	0,12%
Gazole-électricité (hybride non rechargeable)	22	0,07%
Véhicules électriques	13	0,04%
Gazole	17 724	58,78%
Essence	12 340	40,93%
Superéthanol	14	0,05%
Bicarburant essence-GPL	1	00,0%
Essence électricité	1	0,00%
Total	30 151	100%

La situation de la gendarmerie nationale

L'évolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels reste encore marginale en 2018 malgré une réelle prise de conscience de la nécessité de faire évoluer cette flotte vers des véhicules moins émissifs

Cette évolution s'explique en grande partie par l'offre actuelle de véhicules électriques prévus pour une utilisation citadine (faibles distances et allures modérées). Hors de cette plage d'utilisation, les constructeurs annoncent des performances dégradées, ce qui les conduit à exclure fermement la possibilité de satisfaire à un besoin de véhicule de patrouille électrique à court terme (à tout le moins à un tarif abordable).

Des initiatives locales ont été reconduites localement en 2018 visant à la mise à disposition de véhicules type Renault Zoé affectées à la flotte de véhicules de liaison (ex : Brigade de Quimper et de Fouesnant ; Gendarmerie de Saint-Tropez). Financièrement, le coût d'utilisation global d'un moteur électrique lié à cette configuration d'utilisation est inférieur à son homologue thermique.

Les avantages : la réduction des gaz à effet de serre, les économies de consommation (le coût d'une recharge électrique est deux fois moins onéreuse qu'un plein de carburant), des frais d'entretien réduits et un moteur fiable, la facilité de recharge (compatibilité avec les bornes domestiques), l'agrément de la conduite, la souplesse d'utilisation d'options comme l'auto-partage et les équipements connectés.

3. Mobilité durable

Le ministère de l'Intérieur est engagé depuis plusieurs années sur le déploiement des outils de téléconférence. Des actions plus ciblées sont programmées pour une rationalisation des déplacements (covoiturage, télétravail...), la valorisation des transports ferroviaires et la mutualisation des déplacements.

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultat 2016	Résultat 2017	Résultats 2018
5 : Se déplacer autrement	Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements	Action en cours de déploiement À ce stade, seuls les déplacements effectués dans le cadre du marché voyageur sont pris en compte (Cf. fiche n°9).	Action en cours de déploiement À ce stade, seuls les déplacements effectués dans le cadre du marché voyageur sont pris en compte (Cf. fiche n°9).	Pas de données disponibles
	Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions	Déploiement ultérieur de l'action	Plan de déplacement administration : > partenariat SGAMI Ouest avec l'agglomération de Rennes > validation de la démarche pour le site de Lognes	Plan de déplacement administration : > partenariat SGAMI Ouest avec l'agglomération de Rennes > élaboration du plan de déplacement administration et présentation en comité des usagers
6° : systématiser le recours à la téléconférence	Taux d'équipements de visio conciergerie	2016 : 985 terminaux de télécommunication recensés	2017 : 1 037 terminaux de télécommunication recensés	2018 : 192 terminaux de télécommunication en centrale L'ensemble des préfectures sont dotées de terminaux de télécommunication (visio, audioconférence, etc). A la Préfecture de la Savoie, il existe 7 points de visioconférence.
	Taux d'utilisation des équipements	Reformulation de l'indicateur en nombre d'heures d'utilisation 2016 : 53 837 heures	Nombre d'heures d'utilisation en 2017 : 92 568 heures	Nombre d'heures d'utilisation en 2018 : 92 568 heures Usage fréquent des outils de télécommunication. Dans le Jura par exemple, l'outil de visioconférence est utilisé quasi quotidiennement pour les réunions avec les sous-préfectures, la préfecture de région, le SGAR ou le ministère
7 : Le télétravail	Définition du cadre ministériel réglementaire	Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel	> Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel > Arrêté du 2 mars 2017 portant application du décret n°2016-151 du 11 février 2016	> Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel

			et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer	
			> Instruction du 7 mars 2017 et son vade-mecum	
	Nombre d'agents en télétravail	Recensement : > en administration centrale : 18 > en préfectures : 32 (recensement en cours)	Pour 2017, on compte 175 agents qui exercent leurs fonctions en télétravail dont 109 femmes et 66 hommes.	Le bilan social 2018 n'a pas été publié. En 2017, 159 agents en télétravail sur tout le MI. Au sein des différentes préfectures interrogées, les chiffres du télétravail sont assez disparates. Pour la Préfecture des Vosges, 4 agents étaient en télétravail en 2018 à titre expérimental. Le retour d'expérience positif a conduit à déployer le dispositif auprès de 9 agents en 2019 dont 1 sur site distant. Préfecture de police : 79 : 41 pour les personnels administratifs, techniques, scientifiques et contractuels de l'Etat 38 pour les personnels administratifs, techniques, scientifiques et contractuels des administrations parisiennes
8 : Sensibiliser à la mobilité durable	Nombre d'actions de sensibilisation	7 actions réalisées dans le cadre de la SEM	11 actions réalisées dans le cadre de la SEM	7 actions réalisées dans le cadre de la SEM
	Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	– 3 kakémonos : programme, réchauffement climatique, marquage des vélos – La fiche « Bonnes pratiques » du jeu – Un set de table annonçant le programme et le quiz, diffusé aux restaurants des personnels – Quiz vélo » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable	– 2 kakémonos et 4 affiches – Quiz « êtes-vous éco-mobile ? » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable	– 2 kakémonos et 4 affiches (une par site) – Quiz sur les différents types de mobilité alternative – La roue de la mobilité
9 : Mieux se déplacer	Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur	En 2015 émissions cumulées : 40 405 413 kgeqCO2 En 2016 émissions cumulées : 42 534 224 kgeqCO2 Cette hausse de 5,2 % des émissions s'explique par une augmentation du nombre de trajets en 2016 par rapport à 2015 (16 490 trajets supplémentaires), induite par un volume d'activités plus important.	En 2017, émissions cumulées : 48 766 383 kgeqCO2 Cette forte hausse de 14 % est liée à un nombre de trajets qui a augmenté de 44 %. (74 627 trajets supplémentaires entre 2016 et 2017) induite par un volume d'activités particulièrement important.	En 2018, émissions cumulées : 123 838 116 kgeq CO2

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

La mission développement durable poursuit des actions de sensibilisation auprès des agents, afin de promouvoir :

- la rationalisation et la mutualisation des déplacements ;
- la réduction du nombre de déplacements et le recours aux outils de téléconférence (cf. fiche action n°6) ;
- le covoiturage
- le recours à des modes de transports propres.

La semaine européenne de la mobilité a proposé des thématiques variées et ludiques.

Le déploiement de la plateforme de covoiturage « Covoiturons entre nos administrations »

Suite à la réorganisation territoriale, le SGAR a demandé au SGAMI Sud-Ouest de développer une plateforme de covoiturage pour la région Nouvelle-Aquitaine, la plus étendue et mal desservie par le réseau ferroviaire. La plateforme est réservée aux agents de l'Etat et sert pour les trajets domicile-travail ainsi que professionnels.

De plus en plus de régions et départements souhaitent mettre en place ce nouvel outil gage de transformation de la mobilité. La région Normandie et le département de la Lozère l'ont d'ores et déjà adoptée.

L'objectif est, à terme, de déployer cette plateforme sur l'ensemble du réseau national du ministère de l'intérieur. Une expérimentation est prévue en 2019 sur le site de Lognes qui a mis en place un plan de déplacement administration.

Les bénéfices de ce type de pratique collaborative sont triples :

- la réduction de l'empreinte carbone : la mutualisation de la voiture permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et donc de réduire l'impact sur la qualité de l'air ;
- la réalisation d'économies : le partage du coût de l'essence, des éventuels péages et du stationnement représente une économie non négligeable pour les utilisateurs ;
- le renforcement du lien entre les agents : le partage d'un véhicule permet l'échange et l'établissement du lien social entre les passagers qui n'existe pas forcément dans les transports en commun.
- Favorise le bien : atténuation du stress, de la fatigue liés au transport

Un plan de déplacement d'administration

Ce type de dispositif permet d'optimiser les déplacements liés à l'activité d'une structure administrative en valorisant les moyens de déplacement les plus durables. Cette démarche a un triple objectif : améliorer l'accessibilité d'un site pour les agents et les visiteurs ; réduire les coûts liés à l'utilisation des véhicules de service et limiter l'impact environnemental d'un site.

En 2018, le plan de déplacement pour le site de Lognes a été validé. L'objectif est de déployer des actions destinées à renforcer l'accessibilité du site et à encourager le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Le PDA prévoit la mise en place de la plateforme de covoiturage, la création d'un parking à vélo et le prêt de vélos tout chemin ou à assistance électrique.

Le projet se décompose en quatre phases : diagnostic, préconisation, mise en œuvre et évaluation. Le diagnostic et les préconisations ont été faits en 2018 et la mise en œuvre doit se faire en 2019.

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio- et l'audio-conférence

2018 est marqué par la poursuite d'un renforcement des équipements.

La DSIC propose de nombreux services :

> La ComU ou webconférence désigne la visioconférence sur le poste de travail de l'agent, au travers d'un navigateur et nécessitant l'installation d'une webcam, d'un haut parleur et d'un micro sur l'ordinateur. Ce dispositif est en production depuis octobre 2017. Il évite de devoir réserver une salle équipée d'un terminal visio, et surtout permet à un plus grand nombre d'agents de participer à une réunion en visio en limitant les déplacements.

> Une plate-forme de visioconférence interministérielle : une phase pilote a été organisée avec trois ministères (MI, MAA et MSS). Trois autres ministères ont intégré la plate-forme en fin d'année (MC, MESRI, MTES). Chaque ministère bénéficie de cinq conférences permanentes. Depuis mars 2018, la passerelle internet publique est en production pour permettre à des partenaires extérieurs de participer à des réunions interministérielles en visioconférence. L'objectif est de trouver un nouvel outil, webinaire qui permettrait à une centaine de personnes de suivre une formation, ou des conférences simultanément.

Dans le périmètre des préfectures

L'ensemble des préfectures ayant répondu aux indicateurs disposent d'équipements de visioconférence dont l'utilisation est relativement fréquente.

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°7 : Le télétravail

Le télétravail est une forme d'organisation du travail introduite par le législateur en 2012. Le décret d'application n°2016-151 du 11 février 2016 est venu fixer les modalités d'organisation du télétravail dans la fonction publique où les modalités de mise en œuvre sont déclinées dans un arrêté ministériel. Pour le ministère, il a été décidé de mettre en place un cadre réglementaire ministériel collectif et unique garantissant une égalité de traitement entre tous les agents.

L'arrêté du 2 mars 2017 portant application du décret n°2016-151 du 11 février 2016 et fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères de l'Intérieur et des Outre-mer a été publié au Journal officiel du 7 mars 2017. Cette publication s'est accompagnée de la diffusion d'un vade-mecum à destination des services de l'ensemble du ministère et des agents.

L'ensemble des personnels du ministère sont éligibles au télétravail. Ce principe général s'accompagne toutefois de certaines exclusions qui concernent des catégories particulières d'emplois :

- > Les activités opérationnelles et de représentation de l'État ;
- > Les activités d'accueil du public et des agents ;
- > D'autres activités correspondant à une liste de critères identifiées par l'arrêté précité.

Le télétravail ne peut être mis en place qu'à l'initiative de l'agent. Il formule une demande qui est soumise à l'avis de son supérieur hiérarchique direct.

L'administration met à disposition de l'agent le matériel nécessaire à la pratique du télétravail. L'outil SPAN (service de sécurisation du poste d'accès nomade) lui permet d'accéder depuis son domicile à son réseau de travail grâce à une clé spécifique sécurisée. Certaines applications métiers ne sont toutefois pas compatibles avec le SPAN (exemple : le système biométrique national lié à l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en FRANCE – AGDREF).

En matière de temps de travail, de santé et de sécurité, l'agent en télétravail bénéficie de la réglementation en vigueur dans le service dans lequel il exerce ses fonctions.

Au sein de la DEPAFI, 10 personnes sont en télétravail deux jours par semaine. Cela représente une hausse de 4% par rapport à 2017.

L'objectif est de développer encore davantage le télétravail afin d'en faire un outil de lutte contre les émissions de GES (en cas de pic de pollution et de chaleur) et qui favorise le bien être et les capacités d'adaptation des agents.

Une réflexion doit être portée avec la DRH et l'ensemble des services concernés.

Sur le périmètre des préfetures

De plus en plus d'agents ont recours au télétravail au sein des préfetures. Les chiffres sont très variables d'une préfeture à l'autre. Par ailleurs, on observe qu'à la préfeture de Haute Garonne 25 agents sont actuellement en télétravail, 19 à la préfeture Rhône-Alpes. Les chiffres sont moins importants dans les structures plus petites.

3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

La semaine de la mobilité 2018

Actions

Lien avec le PMAE et les ODD Une action pour encourager chaque agent à repenser les modes de déplacements au quotidien : privilégier les transports plus écologiques et économiques.

Bilan

La promotion du tourisme vert

Découverte du tourisme solidaire par le témoignage d'acteurs associatifs et privés comme Bagshare et Babel Voyage.

Rouler en toute sécurité

Sensibilisation aux enjeux de sécurité routière et notamment de la nécessité de porter un équipement complet et réglementaire lors des déplacements en deux roues. Le simulateur de conduite tout comme le parcours simulant les effets de l'alcool sur le comportement, ont permis d'interpeller de nombreux agents.

Bouger c'est bon pour la santé

La fédération française de cardiologie, MGP et Intériale ont évalué l'activité quotidienne des agents, et ont apporté des conseils sur les bienfaits d'opter pour une mobilité douce, lors des déplacements quotidiens.

La fédération sportive de la Police Nationale a animé un atelier sur le vélo.

Un atelier de conception de jus de fruits en ramant, ou en pédalant a également mobilisé un certain nombre de personnes.

Se déplacer sans polluer

Bemobi et Décathlon ont permis aux agents d'essayer des vélos et trottinettes électriques.

Les lycéens du pôle innovant, Solicycle et l'atelier M2IE ont animé des actions sur l'entretien et la réparation de vos vélos.

MDB a procédé au marquage de ces derniers, et Isabelle Teste a familiarisé les agents à la fabrication de pochettes en matière recyclée (avec nos kakémonos obsolètes) pour personnaliser les deux-roues.

340 000 pas en une journée !

Le mercredi 19 septembre à Lumière, 63 personnes se sont équipées d'un podomètre le temps d'une journée. 6158 pas effectués en moyenne, avec dix marcheurs au-delà des 10 000 pas soit plus de 213 km parcourus.

Le quiz « Mobilité propre, gage d'avenir »

Les correspondants de la mission développement durable dans les directions du ministère relayent les messages auprès des services.

En collaboration avec la direction de la communication, de l'action sociale et des partenaires extérieurs.

Plusieurs supports de sensibilisation ont été diffusés par la mission développement durable à destination des agents, relayés sur l'intranet développement durable (cf. indicateur).

3. Mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

L'objectif porte à la fois sur une diminution des coûts et sur une prise en compte de l'impact environnemental des déplacements professionnels. À ce titre, le ministère vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre induites par son activité et la valorisation des modes de mobilité durable. Il s'agit de favoriser :

- les modes doux et les moins émissifs en CO₂ ;
- le recours à la visioconférence, l'audioconférence ou le web-conferencing, outils collaboratifs qui permettent de se déplacer uniquement si nécessaire.

Un suivi des déplacements est effectué avec le prestataire voyageur du ministère qui remet, chaque semestre, un état des trajets et leur correspondance en émissions de CO₂. Ce suivi statistique traduit un premier niveau de prise en compte de l'impact environnemental des déplacements.

Les évolutions des pratiques doivent intégrer le respect des missions qui imposent de nombreux trajets. Les pistes d'amélioration résident essentiellement dans leur rationalisation.

<p>En 2016, 5 788 tours du monde ! 231 502 896 km 42 534 224 kg équivalent carbone 45 % de trajets en avion et 55 % en train</p>	<p>En 2017, 7 755 tours du monde ! 310 196 588 km 48 766 383 kg équivalent carbone 47 % de trajets en avion et 53 % en train</p>	<p>En 2018, 8561 tours du monde ! 342 450 035 km 123 838 116 kg équivalent carbone 53 % de trajets en avion et 47 % en train</p>
---	---	---

	2016			2017			2018		
	Avion	Train	Total	Avion	Train	Total	Avion	Train	Total
Nombre de trajet	75 855	93 662	169 517	115 445	128 700	244 145	133 266	118 024	251 291
Distance parcourue en km	191 396	40 106 212	231 502 896	270 671 612	39 524 976	310 196 588	304 818 503	37 631 532	342 450 035
Émission de CO₂ (kg EQ. CO₂)	42 405 664	128 560	42 534 224	48 495 512	270 871	48 766 383	54 136 676	69 701 440	123 838 116

Détail par service du ministère	2016				2017				2018			
	avion		Train		Avion		Train		Avion		Train	
	% trajets	% kgeqCO ₂										
Administration centrale	72	76	31	36	75	76	32	36	77	77	47	66
Préfectures	6	5	33	25	4	5	31	25	5	6	28	16
OFII	15	15	4	4	15	16	5	5	14	14	3	2
SGAP	5	2	26	29	4	2	26	28	2	1	21	14
Autres opérateurs	2	2	6	6	1	2	6	7	2	2	2	1

L'évolution du nombre de déplacements d'une année sur l'autre résulte d'un accroissement de l'activité des services dans un contexte d'état d'urgence.

La part importante des déplacements en avion pour les services de l'administration centrale est constante, soit 72 % en 2016, 75 % en 2017 et 77% en 2018 des trajets.

Principaux trajets transférables air/fer

Pour un kilomètre parcouru, un trajet en avion est 7 fois plus émissif en CO2 qu'un trajet en train ; 100 kilomètres parcourus génèrent jusqu'à 9 fois plus d'émissions de CO2.

Le suivi des déplacements professionnels a permis de repérer trois destinations susceptibles d'être effectuées en train plutôt qu'en avion, au regard du temps de trajet : Paris-Marseille, Paris-Bordeaux et Paris-Strasbourg.

Une information sera effectuée auprès des services pour les sensibiliser au choix du train dans les trajets couverts efficacement par ce mode de transport.

4. Économies de ressources et réduction des déchets



Depuis 2015, cette thématique correspond à un axe d'action prioritaire pour le ministère de l'Intérieur. Des démarches de différentes natures ont été engagées sur un calendrier pluriannuel, dont le déploiement est engagé sur l'ensemble du périmètre ministériel.

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

4.2 – L'optimisation du tri

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

4.4 – La réparation, le recyclage

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
10 : Rationaliser la gestion de l'eau	Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût)	En 2016, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées.	Au niveau gendarmerie, une expérimentation de récupération des eaux de pluie est menée sur deux régions.	L'école des pompiers d'Aix en Provence a mis en place un système de récupération d'eau en circuit fermé
11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	Nombre de sites ayant adhéré au dispositif	Un site en administration centrale (site de Garance)	2 sites en administration centrale : les sites de Lumière et de Garance ont adhéré au dispositif en 2017.	3 sites en administration centrale : le site de Lognes rejoint le dispositif en 2018.
12 : Une collecte des déchets sélective	Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco-organismes	30 sites au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	47 sites au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	70 sites au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic 34 sites au titre de la convention passée avec Valdelia Environ 8 sites au titre de la convention avec Screlec
	Volumes collectés par nature de déchet	– Indicateur en cours de déploiement – 130,2 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	– Suivi statistique des déchets en administration centrale – 153,7 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic	Suivi statistique des déchets en administration centrale 153,1 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco-organisme Ecologic
14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés	Nombre d'actions réalisées	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés et de blousons réformés de la gendarmerie	– Réalisation d'objets patrimoine à partir de blousons réformés de la gendarmerie et à partir de la bâche du chantier de la cour d'honneur de Beauvau	Réalisation d'objets patrimoine à partir de la bâche de chantier de la cour d'honneur de Beauvau pour faire des portes carte, des portes documents, des sacoches. Récupération des toiles de Kakemono pour faire des pochettes pour vélo et des protégés selle
	Évaluation des gains notamment économiques (calcul à préciser concernant l'impact environnemental)	Les gains ne sont pas mesurables à ce jour.	Les gains ne sont pas mesurables à ce jour.	Les gains ne sont pas mesurables à ce jour.
15 : Sensibiliser à l'économie circulaire	Nombre d'actions de sensibilisation	5 types d'actions déployées sur 5 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets	4 types d'actions déployées sur 5 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets	4 Types d'actions déployées sur 4 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Support de communication afin de promouvoir la FREC (feuille de route économie

Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services	– Articles sur l'intranet développement durable : – Conception d'une newsletter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « 'La question à recycler » !	> Articles sur l'intranet développement durable : > Mise en ligne d'une newsletter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « La question à recycler » !	circulaire) auprès des services. Articles sur l'intranet développement durable > Mise en ligne d'une newsletter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « La question à recycler » !
--	--	--	--

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
10 : Rationaliser la gestion de l'eau	Évolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2015 : 65 653 m3 2016 : 60 320 m3	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2015 : 65 653 m3 2016 : 60 320 m3 2017 : 53 975 m3	Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2016 : 65 653 m3 2017 : 69 320 m3 2018 : 112 210 m3 (cf. tableau ci-dessous)
11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets	Quantité de déchets résiduels produits par agent	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2016.	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2017.	Le ministère ne dispose pas de cette information en 2018
13 : Maîtriser la consommation de papier	Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté	1 745 528 ramettes achetées dont 3 % de papier recyclé	1 457 987 ramettes achetées dont 46 200 ramettes de papier recyclé, soit 3 % de papier recyclé	1 643 919 ramettes achetées dont 64 625 ramettes de papier recyclées, soit 4% de papier recyclé
	Évolution du nombre de ramettes consommées entre l'année N et l'année N-1	2016 : 1 748 234 ramettes achetées 2015 : 1 809 650 ramettes achetées Soit 3,4 % de diminution	2017 : 1 457 987 ramettes achetées 2016 : 1 748 234 ramettes achetées Soit 16 % de diminution	2018 : 1 292 854 ramettes de papier consommées 2017 : 1 457 987 ramettes achetées Soit une diminution de 11%

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

Pour 2018, le ministère de l'Intérieur rend compte de la consommation en eau sur le périmètre de l'administration centrale.

	1 ^{er} trimestre		2 ^{eme} trimestre		3 ^{eme} trimestre		4 ^{eme} trimestre		Total	
	M3	€	M3	€	M3	€	M3	€	M3	€
BCSP	6699	25 520	7161	25946	7416	26635	2703	9409	23979	87510
OUDINOT	1491	5428,76	1829	6838,63	2200	8133,97	1066	3830,54	6586	24232
NANTERRE	1656	7007	2359	9979	1874	7927	1778	7777	7667	32690
AISNIERES	653	2814	676	2915	661	5768	720	3402	2710	14900
LOGNES	3162	13 585	3765	15912	3838	16909	3976	17068	14741	63474
LEVALLOIS	7579	24 629	5971	26602	7107	31 584	5833	26121	26 490	108936
GARANCE	2453	8639	3575	22339	3178	11171	1158	3974	10364	46123
PANTIN	562	2828	592	3027	613	3127	368	1682	2135	10664
ISSY LES MOULINEAUX	5274	22125	2228	9862	2442	35372	2036	9782	11980	77141
OPTIMUM	1046	4600	1023	4506	1034	5462	1034	4571	4137	18238
APPARTEMENTS	147	558	291	1061	406	1462	577	1998	1421	5079

Sur le périmètre de la gendarmerie nationale

Récupération d'eau de pluie

Cette action constitue un investissement durable en matière de préservation des ressources naturelles et participe à une meilleure maîtrise de la consommation d'eau potable. La récupération des eaux de pluie présente par ailleurs un intérêt en limitant les impacts des rejets d'eaux pluviales en milieu urbain, face notamment à la croissance de l'imperméabilisation des sols et aux problèmes d'inondation qui peuvent en découler.

Les modalités d'utilisation de l'eau de pluie sont explicitées dans l'arrêté du 21 août 2008 publié au JO n°0201 du 29 août 2008 (P.J. 4). Les usages professionnels et industriels de l'eau de pluie sont autorisés, à l'exception de ceux qui requièrent l'emploi d'eau destinée à la consommation humaine telle que définie dans l'article R.1321-1 du code de la santé publique, dans le respect des réglementations spécifiques en vigueur et notamment le règlement (CE) n° 852/2004 du 29 avril 2004 du Parlement Européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires. Avant la généralisation de cette démarche d'achat d'équipement, une expérimentation a été menée dans deux régions pilotes : RGBRET et RGPACA. Le but est de collecter et stocker de l'eau de pluie dans des conteneurs appropriés, et réutiliser ces eaux pluviales à l'extérieur des bâtiments, en remplacement de l'eau potable et pour des usages bien spécifiques (lavage de voiture, arrosage d'espaces verts, nettoyage des sols).

En cas de pose de robinets sur les façades extérieures des bâtiments, ces robinets de distribution d'eau de pluie devront être repérés de façon explicite par un pictogramme « eau non potable ».

Dans la mesure où cette installation permettra de réaliser d'importantes économies sur les factures d'eau, elle est à financer prioritairement sur les budgets de fonctionnement des corps. A titre expérimental, la direction générale de la gendarmerie nationale a participé à cette acquisition d'équipements à hauteur de 2500 euros par région à charge pour chacune des deux régions concernées d'identifier les sites les plus pertinents.

Sur le périmètre des préfetures

Les préfetures s'inscrivent dans la démarche de maîtrise de leurs consommations d'eau, certains sites affichent des diminutions importantes depuis 2015.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

Le traitement des déchets est un des axes forts du plan administration exemplaire du ministère de l'Intérieur. Les actions ont porté à la fois sur la mise en place de nouveaux dispositifs et sur le suivi statistique du volume et de la nature des déchets produits par les services.

Pour l'ensemble des sites du ministère, le suivi des volumes doit permettre de se situer par rapport à la moyenne nationale et de dégager les pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer le tri et diminuer la production de déchets

L'intranet du ministère de l'intérieur, rubrique développement durable, permet d'apporter des précisions sur la thématique déchet aussi bien dans sa dimension environnementale que dans sa dimension économique et de donner une visibilité plus importantes aux actions qui sont portées par le ministère.

Les sujets 2018 :

n°1 : Le déchet, définition et histoire

n°2 : Gérer et réduire la production des déchets

n°3 : Au bureau, je trie mes déchets

n°4 : Les cigarettes, une pollution environnementale nocive pour la santé

n°5 : Les déchets de chantier

n°6 : La valorisation des déchets papier et carton

Les objectifs

> Favoriser de nouveaux comportements écoresponsables

> Poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets

> Améliorer le taux de recyclage*

> Adapter les prestations aux besoins réels (tri plus sélectif des déchets valorisables, pesée systématique des déchets produits permettant un suivi régulier des volumes collectés...).

Le déploiement du dispositif de tri sélectif des déchets avec apport volontaire

Sachant que le papier représente 80 % des déchets de bureau, le ministère de l'Intérieur a fait le choix de la solution de tri sélectif des déchets avec apport volontaire sur des points collectifs.

Ainsi, les agents ne disposent plus de poubelle dans leur bureau et doivent se déplacer pour déposer eux même leur déchets ménagers (DIB, canettes, bouteilles et papier dans les collecteurs mis à disposition dans les espaces communs aux différents étages

Aussi, le personnel de ménage n'assure plus l'enlèvement des déchets dans les bureaux, mais relève quotidiennement les collecteurs. Un passage hebdomadaire est maintenu dans les bureaux pour le nettoyage des accessoires.

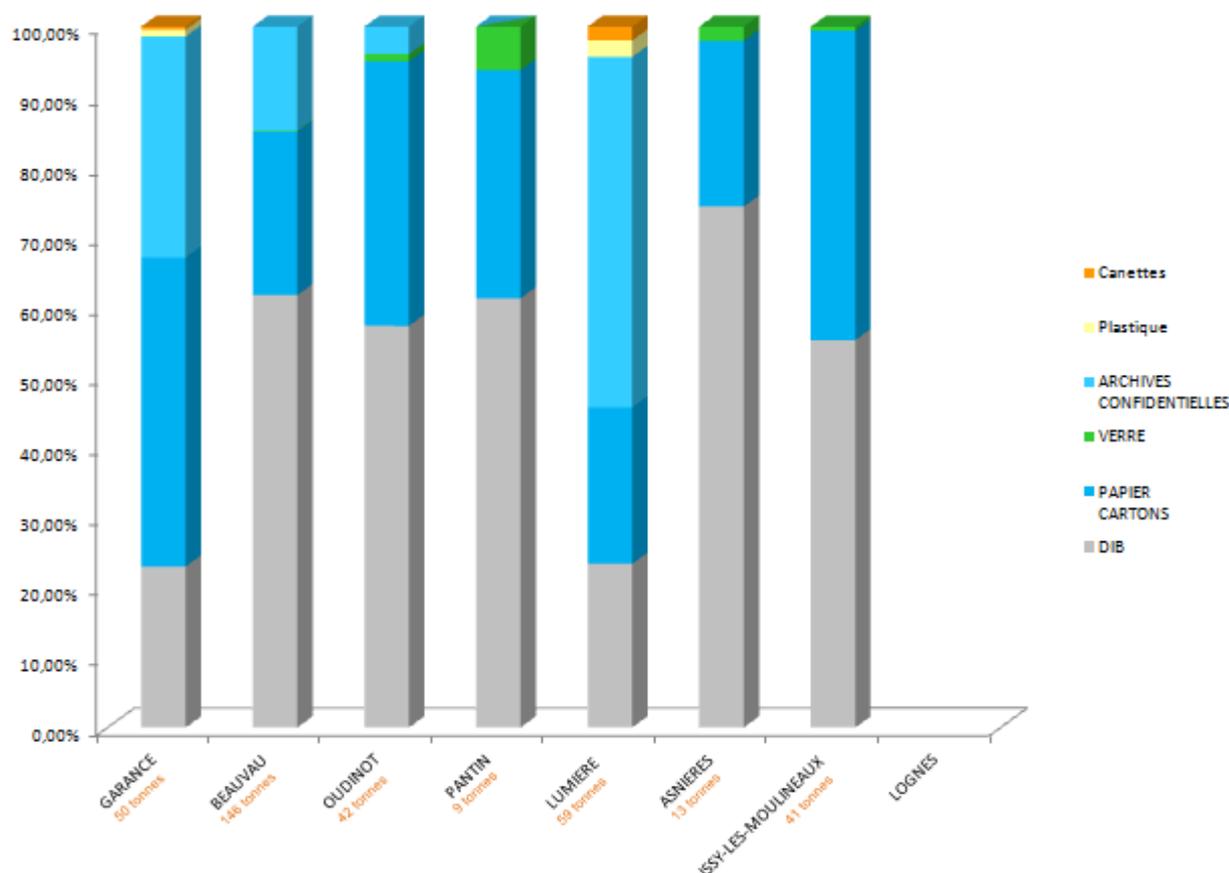
Pour atteindre les objectifs en termes de développement durable, la démarche nécessite la responsabilisation de toute la chaîne des acteurs concernés – occupants du site, prestataires de nettoyage et de l'enlèvement des déchets. L'adoption de nouveaux gestes dans l'organisation quotidienne conditionne l'atteinte des objectifs.

Désormais, les sites de Garance (1400 agents), Lumière (2050 agents) et le site de Lognes (1090 agents) sont dotés de ce dispositif. Cette démarche en administration centrale a incité d'autres services à s'intéresser à la problématique du recyclage et à envisager des actions dans leurs locaux.

Des résultats probants

	%					
	DIB	PAPIER/ CARTONS	VERRE	ARCHIVES CONFIDENTI ELLES	PLASTIQUE	CANETTE
GARANCE	22,97%	44,11%	0,00%	31,51%	0,97%	0,43%
BEAUVAU	61,68%	23,33%	0,12%	14,87%		
OUDINOT	57,30%	37,75%	1,03%	3,91%		
PANTIN	61,25%	32,56%	6,19%	0,00%		
LUMIERE	23,35%	22,32%	0,00%	49,99%	2,36%	1,98%
ASNIERES	74,33%	23,66%	2,01%			
ISSY-LES- MOULINEAUX	55,28%	44,14%	0,58%			
LOGNES						
Moyennes	50,88%	32,55%	1,42%	20,06%	1,66%	1,20%

1er semestre 2018 - Collecte des déchets sur les sites de l'administration centrale



Sur le premier semestre 2018, on observe que l'ensemble des sites ont mis en place le tri sélectif pour le métal, le plastique, le verre et le papier/carton. Ce graphique témoigne de l'implication des services du ministère en faveur du recyclage et du tri des déchets.

En moyenne, sur l'ensemble des sites, plus de la moitié des DIB font l'objet d'un tri sélectif. Sur le site d'Asnières le taux de collecte atteint 74,33% et 55,28% sur le site d'Issy les Moulineaux.

Sur Garance et Lumière les taux de collecte de déchets triés sont les plus satisfaisants.

Parmi l'ensemble des sites, 5 ont mis en place la collecte du verre. Celle-ci représente malgré tout une part marginale du total. La collecte du verre est amenée à s'installer sur l'ensemble des sites (Garance et Lumière).

Sur le site de Garance et Issy les Moulineaux, le taux de collecte du papier atteint près de 45%, ce sont les taux les plus élevés.

Ces statistiques témoignent de l'efficacité du dispositif en termes de tri.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

Au-delà du déploiement d'un dispositif de tri sélectif par apport volontaire en administration centrale (Cf. fiche-action n°11), le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans le traitement de plusieurs catégories de déchets dans des filières adaptées, dans le cadre de conventions adoptées avec des organismes spécialisés. Des actions concernent directement des besoins liés à l'activité des services, d'autres participent davantage à la sensibilisation des personnels.

La convention avec Ecologic

En juillet 2015, le ministère de l'Intérieur a signé une convention nationale avec l'éco-organisme Ecologic, agréé par l'État pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des piles et accumulateurs. Cette convention, renouvelée en juillet 2018, s'applique à toutes les directions du ministère sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2018, près de 153 tonnes de déchets d'équipements électroniques ont été collectés par Ecologic

La convention avec Valdélia

Une convention entre le ministère et cet éco-organisme est en cours de rédaction. Pour des besoins ponctuels, les services du ministère recourent à Valdélia depuis plusieurs années.

Services	Nombre de points de collecte	Tonnage collecté en 2018
Administration centrale	7	45,16 T
Préfectures Aveyron, Loire atlantique, Lot	4	16,04 T
Préfecture de police	12	158,3 T
SGAMI Dijon		
DDSP (49)	1	4,34 T
Écoles Oissel et Tulles		
Gendarmerie	8	166,46 T
SDIS Melun	1	8,4 T
Total	33	398,7 T

L'adhésion au projet de filière de recyclage industrielle des vêtements professionnels – FRIVEP



1ère étape 2016-2017

- > Identification des volumes et des matières proposées par les différents acteurs
- > Évaluation des modalités de valorisation des différentes matières - textiles, bandes réfléchissantes...

2e étape, 2018-2019

Mettre en place un site expérimental de tri à partir de vêtements collectés par les différents partenaires du projet pour tester les dispositifs de collecte et d'acheminement sécurisés jusqu'au centre de tri, l'organisation d'une structure sécurisée et l'envoi auprès de filière de réemploi et/ou de recyclage.

3e étape, fin 2019

Consolidation du dispositif et déploiement

Pour ce projet, la mission développement durable travaille avec ses référents au sein de la

gendarmerie et de la police nationale et le SAELSI :

> pour le recueil et la transmission d'informations relatives à la description des tenues de service et aux modalités de gestion de ces effets police et gendarmerie – type de tenues, matières, modes de gestion, volumes...

> pour la prise en compte de la dimension traitement des effets en fin de vie au titre de la FRIVEP dans le prochain marché habillement police/gendarmerie en cours de rédaction.

En 2018, au total, près de sept tonnes d'effets usagés ont été recueillies.

> 1,5 tonne à la Direction Générale de la Gendarmerie nationale à Issy-les-Moulineaux

> 2,3 tonnes au Chesnay

> 3 tonnes au SGAMI Sud-est

Une fois collectés, que deviennent les vêtements ?

Les effets sont transférés sur une plate-forme expérimentale de traitement pour être triés selon plusieurs catégories, permettant aux partenaires industriels du projet de définir les processus de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières.

> Les vêtements réutilisables et réemployés en l'absence de tout logo.

> Les vêtements destinés au recyclage et à la valorisation qui feront l'objet d'une étude industrielle et technique pour déterminer comment les recycler au mieux.

> Les vêtements aux matières non éligibles au recyclage qui seront orientés vers un dispositif de valorisation énergétique.

Contribuant à l'intérêt général, le projet FRIVEP vise à apporter une solution technique pérenne, dans le traitement des vêtements professionnels. L'ambition est la création d'une filière industrielle de réemploi et de recyclage des tenues professionnelles, créatrice d'emplois locaux, à l'échelle nationale. Les résultats de l'expérimentation seront connus en cours de l'année 2019.

La collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées

Dans une démarche d'engagement du ministère dans l'économie sociale et solidaire, une convention avec les Ateliers du Bocage a été signée pour la collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées – cartouches laser, cartouches jet d'encre, rubans et bidons vides.

Cette convention s'applique à tous les services du ministère sur l'ensemble du territoire.

La collecte et le recyclage des mégots de cigarettes

Le ministère a opté pour un équipement innovant qui compacte les mégots de cigarettes collectés pour être transformés et insérés dans la fabrication de plaques de construction. Des cendriers, appelés « Cy-clopeurs », ont été installés sur le site de Garance en 2016 et ont été déployés sur les sites de Beauvau et Lognes en 2017.

En 2018 :

- Sur le site de Garance: les « Cy-clopeurs » ont permis de collecter 30,57 kg de mégots – soit 61.1000 m³ d'eau non pollués et 2,8kg de déchets chimiques neutralisés.
- Sur le site de Lognes : les « Cy-clopeurs » ont permis de collecter 44,55 kg de mégots – soit 89.100 m3 d'eau non pollués et 4kg de déchets chimiques neutralisés.
- Sur le site de Beauvau : les « Cy-clopeurs » ont permis de collecter 91,65 kg de mégots – soit 183.300 m3 d'eau non pollués et 8,2kg de déchets chimiques neutralisés.

Recyclées dans une usine de Lozère, la cendre, le tabac et le papier sont transformés en compost. Le filtre est transformé en plastique servant à la fabrication de plaques d'isolation ou de palettes industrielles et d'éléments de mobilier de bureau.

La collecte des gobelets, canettes et bouteilles plastiques usagés sur le site de Beauvau

Depuis 2016, le site de Beauvau est équipé d'un point de collecte des gobelets, des canettes et des bouteilles plastiques, accompagnée d'une démarche d'apprentissage des enjeux du tri et du recyclage. Cette action est portée conjointement par la Fondation Jean Moulin, la DRH/SPDASAP et la DEPAFI – SDPA/MDD. La société Lemon Tri a été retenue. Le succès de cette action, a permis l'installation de nouveau conteneur et de nouvelles solutions de stockages ont été apportées.

Le dispositif permet de lier enjeux environnementaux et solidarité : pour chaque objet jeté, c'est un centime d'euro reversé à l'association Killian, créée par un fonctionnaire de police dont le fils est atteint du syndrome d'Angelman qui vient en aide aux enfants et adultes handicapés.

En 2018, 81 kg de flux recyclable ont été collectés, soit 5 kg de gobelets en carton et 76 kg de bouteilles en plastique et canettes.



La convention avec l'association Bouchons d'amour

A l'initiative d'un brigadier de la DDSP 23, le ministère de l'Intérieur a rejoint la démarche de l'association Bouchons d'amour, pour le recyclage des bouchons en plastique et des embouts usagés d'éthylotest.

Le ministère a fait le choix de s'associer à cette opération, avec succès, aussi bien dans les directions d'administration centrale – DEPAFI, DRCPN, DRH, SDRF, DCM – que dans les services déconcentrés.

Pour faciliter cette démarche, la mission développement durable a diffusé une convention type sur l'intranet du ministère. *Des containers dédiés et une signalétique adaptée sont également proposés par la mission aux structures intéressées.*

Cette démarche participe à la sensibilisation des personnels au recyclage. La collecte est effective sur les 5 sites d'administration centrale : Beauvau, Lognes, Garance, Oudinot et Lumière.

Les joyeux recycleurs : la collecte des capsules de café

Les joyeux recycleurs est une entreprise actrice de l'économie sociale et solidaire. Le contrat passé avec le ministère de l'intérieur concerne la collecte de capsules de café consommées dans les locaux du ministère.

Les joyeux recycleurs interviennent sur 4 sites différents (Beauvau, Garance, Lognes, Lumière).

- Sur le site de Beauvau, 222 kg de capsule de café ont été collectées en 2018
- Sur le site de Garance, 401 kg de capsule de café ont été collectées en 2018
- Sur le site de Lognes, 252 kg de capsule de café ont été collectées en 2018
- Sur le site de Lumière, 349 kg de capsule de café ont été collectées en 2018

Screlec : les piles

Screlec est, un éco-organisme, acteur de l'économie sociale et solidaire agréé par l'État pour le traitement des piles et accumulateurs portables qui a pour objectif de favoriser et organiser la collecte des piles et accumulateurs portables;

- > contrôler la chaîne de recyclage et de la revalorisation des matières collectés ;
- > sensibiliser le grand public à la nécessité de rapporter les piles et accumulateurs en fin de vie dans une filière spécifique.

La convention entre Screlec et le ministère de l'Intérieur a été passé pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle définit les modalités, entre l'administration et Screlec, pour la gestion des piles et accumulateurs portables usagés produits par les services sur l'ensemble du territoire français. L'enlèvement est gratuit.

À ce jour, des services du ministère ont recours à Screlec de manière ponctuelle – pour 2017, 13 services (préfectures, SGAMI, administration centrale, DDSP, gendarmerie...). Ce dispositif est adapté aux besoins des services.

La mission développement durable du ministère de l'intérieur a proposé la signature d'une convention qui permettra de :

- > donner un cadre d'action commun à l'ensemble des services du ministère ;
- > suivre les statistiques des volumes collectés et leur impact environnemental ;
- > faire connaître et déployer plus largement cette démarche qui relève de la Feuille de Route de l'Économie Circulaire (FREC)

Cette convention s'inscrit dans la même démarche que les contrats avec les éco-organismes Ecologic pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques et Valdélia pour le traitement et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement.

Sur 9 sites de collectes couvrant l'ensemble du territoire national, près de 4 tonnes de déchets de piles et d'accumulateurs d'ordinateurs ont été collectés.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

La stratégie de maîtrise de la consommation de papier au ministère de l'Intérieur s'articule autour de trois problématiques : la qualité de papier utilisé (éco-responsable : grammage, part de recyclé et label), le niveau de la consommation de papier et le taux de recyclage des déchets de bureau.

Les actions de sensibilisation menées par la mission développement durable ont permis l'adoption de bonnes pratiques : moins d'impression, plus de scan, plus d'impression recto-verso.

Des services se sont engagés sur l'évolution de modalités de transmission d'informations en privilégiant les formats dématérialisés (DRH, service achat).

Evolution des achats de papier en 2017 sur le périmètre ministériel (source UGAP)

	2017	2018	Evolution
Nombre de ramettes achetées	1 457 987	1 643 919	+12,75%

Deux directions fortement mobilisées en administration centrale

La DEPAFI s'est engagée à réduire sa consommation de papier. Pour accompagner cette démarche, répondre aux exigences professionnelles de chacun et préserver de bonnes conditions de travail, un plan d'actions a été élaboré par la mission développement durable.

- > La distribution du papier est coordonnée par les secrétariats.
- > L'impression sécurisée a été déployée sur tous les copieurs.
- > Un suivi des consommations par copieur est mis en place, diffusé chaque trimestre aux points copieur.

Exemples de progrès :

- 1 510 000 copies imprimées en 2018 et 1 392 000 en 2017 soit une baisse de 7,8 % ;
- part de R/V en 2018 : 85% (soit 1 292 854 copies) contre : 58%.en 2017



Ces chiffres s'expliquent par :

- le déploiement de l'impression sécurisée ; sur tous les sites AC
- l'adoption de bonnes pratiques par un plus grand nombre d'agents ;
- l'actualité des services (dématérialisation des procédures de paiement au CPF).

A la DRH, une campagne de dématérialisation des documents administratifs a été engagée :

- > Les dossiers des commissions administratives paritaires ne sont plus imprimés et des ordinateurs portables sont mis à disposition des participants ;
- > La publication des fiches de poste ainsi que l'envoi des candidatures aux postes sont dématérialisés – soit une économie évaluée à près de 10 000 feuilles de papier par an ;
- > Des plates-formes dédiées permettent aux candidats aux concours de s'inscrire, d'avoir accès à leurs convocations et de consulter leurs résultats.

Des services déconcentrés s'engagent dans des démarches similaires et demandent conseil à la mission.

Fin 2017, le ministère a entamé une réflexion sur la nature du papier acheté dans la perspective de privilégier trois critères : le label FSC, un grammage de 70 à 75 grammes et du papier recyclé, à moyen constant. Des échanges ont eu lieu avec l'UGAP. En 2018 une expérimentation a été lancée.

Dans un premier temps des tests ont été réalisés en relation avec le BGSAC, afin d'analyser la compatibilité des diverses gammes de papiers proposées par l'UGAP avec les photocopieurs Solimp 2. Il en résulte que les différents grammages de papier (A4 & A3) testés sont parfaitement compatibles avec l'emploi des photocopieurs en place au sein de la direction. La seconde phase test est menée au cours du second semestre 2018, avec l'achat d'une palette de papier recyclé (papier blanc Recyclé A4-80gr_ 145 Cie – Evercopy Premium – Palette (65x92) 200 ramettes Livré sans manutention - 630 € H.T) à destination des services de la DEPAFI. Les retours des agents et des services font état d'aucune difficulté particulière quant à l'utilisation de ce papier.

Au regard de l'expérimentation il a été envisagé de pérenniser l'emploi de papier plus vertueux pour l'environnement.

Des propositions ont été formulées pour déployer cette pratique :

- Pour la DEPAFI et éventuellement tous les services, voire toutes les directions, il est proposé de commander dès à présent du papier issu de fibres 100% recyclées ou équivalent, selon les disponibilités référentielles existantes auprès de l'UGAP.
- Dans le cadre des correspondances émanant du cabinet du ministre, il est proposé de conserver un papier de blancheur supérieure, ce papier n'est pas issu de fibres recyclées, mais présente les critères éco-responsable et une labellisation environnementale. Il existe différents indices de blancheur et de grammage possible présentés ci-dessous.

L'intérêt du dispositif repose sur trois axes :

- Respecter le plan administration exemplaire et l'atteinte des objectifs de réduction de consommation de papier ;
- Favoriser les achats responsables en privilégiant du papier diminuant l'impact environnemental et préservant au mieux les ressources
- Répondre aux objectifs de la performance économique. Conjugué la réduction de consommation de papier, l'achat de papier responsable facilite la réalisation d'économie. Aujourd'hui le prix du papier labélisé ou recyclé est identique, voir inférieur, à un papier standard. Son coût tend à diminuer progressivement.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

Dans le cadre de la réflexion menée sur les économies de ressources et la réduction des déchets, le ministère de l'Intérieur conduit un travail de partenariat avec de structures spécialisées dans la réutilisation de matériaux.

Le partenariat avec Bilum

Le ministère s'est associé à la société Bilum qui travaille en collaboration avec des entreprises d'insertion sociale, des ateliers partenaires français et notamment des établissements et services d'aide par le travail – ESAT. Il s'agit d'un circuit de production court, responsable et local qui s'inscrit dans la démarche solidaire du développement durable.



Blousons de la Gendarmerie nationale 

Dans la continuité des travaux menés les années précédentes, en 2018, la société Bilum a été sollicitée pour une nouvelle réalisation. Des porte-cartes et porte-documents et sacoches ont été créés à partir de la bâche qui recouvrait l'hôtel de Beauvau pendant la période de chantier.

4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

La semaine européenne de la réduction des déchets.

Des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale du ministère. L'objectif était de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et de donner des clés pour agir au quotidien aussi bien chez soi, que dans son domaine professionnel. Le concept de la semaine est basé sur la prévention des déchets, avant que ce dernier ne soit produit : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Pour la deuxième année, quatre sites d'administration centrale ont été mobilisés pendant toute la durée des événements (Beauvau, Garance, Lumière et Lognes). La SERD 2018 a été organisée en collaboration avec les directions de la communication et de l'action sociale.

Actions	–
Lien avec le PMAE et les ODD	Une action en faveur de la modification des choix et comportements de la société par la diffusion et le partage de l'information sur l'environnement. À travers l'expérimentation de l'économie circulaire, l'objectif est d'impulser une réflexion sur les habitudes individuelles de consommation et la production de déchets et des actions.
Bilan	<p><u>Compostage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les maîtres composteurs de Compost 13 et DM Compost vous ont conseillé sur le choix d'un composteur ou lombricomposteur et guidé pour obtenir le meilleur substrat. Les visites des sites de compostage citoyen ont également été très appréciées ; et chacun est reparti avec sa plante de bureau. <p><u>Produits d'entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pour lutter contre la pollution intérieure et son impact sur la santé, les mutuelles du ministère (Intérieure & MGP) et Yes We Green vous ont proposé des ateliers de fabrication de produits ménagers. <p><u>Customiser ses vêtements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Avec l'aide minutieuse d'Isabelle Teste vos anciens vêtements ont retrouvé une seconde vie. <p><u>Lutte contre le gaspillage alimentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Le chef cuisinier de Métro a dévoilé, à quelques chanceux, ses secrets pour composer des repas sans gaspiller. <p><u>Recyclage :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Grâce à e.graine le recyclage du plastique n'a plus de secret pour vous !• Avec Up Cycle vous avez utilisé le marc de café pour faire pousser des champignons.• Isabelle Teste a encore sévi en vous initiant à la conception d'un sac à vrac.• Vous savez que l'on ne jette pas ses stylos, crayons et tubes de colle ! L'association Presedys les collecte afin d'aider les étudiants dyslexiques en leur finançant des scanners. <p><u>Activité participative : le Quiz</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la première fois, vous aviez la possibilité de répondre en ligne au quiz. C'est un plébiscite, avec plus de 180 réponses enregistrées émanant des services de métropole et d'outre-mer.

5. Préservation de la biodiversité

L'ensemble des directions du ministère est particulièrement sensible à la gestion responsable des espaces verts et à la préservation de la biodiversité depuis plusieurs années. S'agissant de la restauration, une démarche formalisée est conduite avec les services en vue de l'atteinte des objectifs nationaux.

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
18 : Des actions en faveur des écosystèmes	Nombre d'actions en faveur des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> – Une animation lors de la journée mondiale de la biodiversité sur le site de Beauvau, relayée sur l'intranet développement durable et la diffusion du quiz en version numérique – Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels 	<ul style="list-style-type: none"> – Une animation lors de la journée mondiale de la biodiversité sur le site de Beauvau, relayée sur l'intranet développement durable et la diffusion d'un quiz en version numérique – Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des 4 semaines de développement durable les agents sont sensibilisés plus particulièrement à la thématique de la biodiversité, ces informations sont ensuite relayées sur l'intranet - Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
16 : Déployer le zéro pesticide	Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable	2016 : poursuite de l'état des lieux et conduite d'actions de sensibilisation – les éléments chiffrés disponibles ne permettent pas d'établir un bilan exploitable.	2017 : états des lieux via une enquête auprès des préfetures et des SGAMI	2018 : continuité dans la politique zéro phyto du ministère sur le modèle de la « note d'orientation 2016 politique de développement durable au sein de la gendarmerie nationale »
17 : Une restauration responsable	Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des biodéchets / nombre total de restaurants administratifs	Les restaurants administratifs du ministère mettent progressivement en œuvre les obligations réglementaires.	La mise en œuvre des obligations réglementaires se poursuit. Tonnage de biodéchets sur l'année 2017 pour la FJM : Beauvau = 13.33 tonnes Levallois= 8.7 tonnes Lognes= 2.27 tonnes	Tonnage de biodéchets sur l'année 2018 pour la FJM : Beauvau = 16.63 tonnes Levallois= 9.48 tonnes Lognes= 7.36 tonnes Tonnage de biodéchets sur l'année 2018 pour l'Economat des Armées (Garance) = 5,63
	Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés	Données AC : 1,4 % Données gendarmerie / cercles-mixte : 7,10 %	Données AC : 1,08 % Données gendarmerie / cercles-mixte : 9 % Une enquête auprès des usagers a été menée sur l'introduction de produits bio sur les sites gérés par la FJM.	FJM : 12 220€ d'achat soit 0,7%

5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

Le ministère de l'Intérieur privilégie une gestion responsable de ses espaces verts. La mission développement durable a rédigé un cahier des charges zéro pesticides qui a vocation à être utilisé dans le cadre de futurs marchés relatifs à l'entretien des espaces verts d'autres sites du ministère – administration centrale et services déconcentrés.

Administrati
on
centrale

En 2018 la politique zéro phyto est toujours appliquée

L'indicateur est le pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable.

Gendarmerie

Depuis 2016 et ce principe reste valable en 2018, la gendarmerie a mis en œuvre une action de grande ampleur visant à la suppression intégrale et définitive de l'usage des pesticides pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts détenus en propre par la gendarmerie nationale métropolitaine et outre-mer. L'objectif immédiat est de supprimer l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces verts de la gendarmerie nationale par l'obligation de mettre en place un entretien selon des modalités de gestion « zéro pesticide » (suppression des achats de produits phytosanitaires) afin de mettre en œuvre à la place des solutions respectueuses de l'environnement (arrachage manuel, compostage, engrais et traitement naturels...). L'insertion dans les marchés d'entretien de clauses dites environnementales impose également le recours à des solutions d'entretien basées sur des produits écologiques labellisés. A noter que cette opération « zéro pesticide » est menée sans attendre l'utilisation du stock résiduel des produits phytosanitaires achetés dans le passé. Ces derniers devront être rapportés, sans délai, dans les zones de collecte dédiés (déchetteries) où il sera procédé à leur prise en charge dans le cadre d'un parcours de traitement chimique responsable.

Cette action repose aussi sur 2 axes majeurs:

- la rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres.
- la sensibilisation des personnes en charge de l'entretien des espaces verts.

Aucune exception à cette règle n'est tolérée ce qui a permis d'exclure tout produit phytosanitaire à la détention et à l'usage en gendarmerie. A ces produits phytosanitaires se sont substitués des méthodes raisonnées et une modification de l'aspect visuel des espaces - espacement des périodes de tonte, brûlage des mauvaises herbes...

De nombreuses préfectures sont engagées dans une gestion responsable des espaces verts depuis plusieurs années, avec le déploiement du zéro pesticides.

Pour 2018, une grande majorité des préfectures interrogées ont en charge la gestion d'un espace vert ; Toutes ont fait le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ou de pesticides. Elles ont souvent recours qu'à des produits bio ou réalisent le désherbage manuellement.

Préfectures

La préfecture de police de Paris entretient 28 sites de 10 000 m². Mise en place d'une méthode de pré-imprégnation pour tous les sites dont le nettoyage est assuré en régie : une méthode ergonomique et permettant l'utilisation de produits écoresponsables (déjà déployée à Gesvres et en cours de déploiement pour Cité). Améliorer la qualité sanitaire de l'air au moyen d'appareils conçus pour détruire les mauvaises odeurs par un procédé 100% naturel (pour les principaux sites de l'Île-de-France comprenant des locaux GAV).

5. Préservation de la biodiversité

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

S'agissant de la restauration responsable, l'action du ministère de l'Intérieur porte sur deux axes :

- les restaurants administratifs, bien qu'ils soient en nombre limité ;
- les marchés traiteur et boissons (valorisation des filières courtes d'approvisionnement, produits issus de l'agriculture biologique...).

En administration centrale

En 2018, sur le périmètre de l'administration centrale, les actions en faveur d'une restauration responsable s'inscrivent dans la continuité de 2017.

La fondation Jean Moulin – en charge le service de restauration des personnels sur plusieurs sites de l'administration centrale du ministère (Beauvau, Lognes, Pantin, Asnières, Nanterre et Levallois) – s'engage à plusieurs titres dans la démarche.

La FJM a conduit une transformation de son organisation avec le tri des biodéchets pour se conformer à la réglementation en faveur de la préservation de l'environnement (loi du 12 juillet 2010). Sur les sites de Beauvau, Levallois et Lognes (environ 1 900 couverts/jour), elle a mis en place un double système de tri au niveau des plongeurs et des usagers. À la fin de leur repas, les personnels, sensibilisés aux enjeux et impliqués, sont invités à trier les déchets de leur plateau : ils sont acteurs du tri de leurs déchets. Sur le seul restaurant de Lognes – environ 500 couverts/jour, 20 tonnes de bios déchets sont produits chaque année.

Des produits issus de l'agriculture biologique sont proposés : Cet effort porte principalement sur les féculents (pâtes et riz) et les yaourts. Soucieuse de faire progresser son offre, la FJM a initié une étude sur les modalités d'augmentation des produits issus de l'agriculture biologique dans ses restaurants – des rencontres avec d'autres administrations plus avancées (Ministère de la Culture notamment) et un questionnaire diffusé auprès des agents, début 2017, pour évaluer l'intérêt à la démarche. L'enquête révèle une adhésion forte à l'offre de produits biologiques. Même si seulement 33 % des agents savent que des produits bio sont servis dans le restaurant administratif, 81 % les choisissent de préférence. 90 % des agents souhaiteraient un choix plus large et diversifié de produits issus de l'agriculture biologique, avec l'introduction, par ordre de priorité, de légumes, de fruits et de viandes. Plus de 60 % des agents accepteraient de payer un coût supplémentaire, oscillant autour de 0,50 €.

Une part importante des fruits et légumes proviennent des circuits courts ; ces produits sont utilisés quotidiennement dans les restaurants de la FJM pour l'élaboration de « salad'bar » ou de plats chauds. Les circuits courts et l'approvisionnement de proximité sont privilégiés : les salades venant d'Île-de-France, les crudités venant d'un périmètre de 200 km et les viandes (volaille et porc) étant françaises. Les aliments circuits courts sont principalement des produits primeurs (carottes, choux, betteraves, salades vertes, endives, ...). Tous les sites sont concernés. A ce jour, la FJM favorise le circuit court plutôt que le bio.

En 2018, la Fondation Jean Moulin travaille sur les problématiques de circuit court et d'achat local. La Fondation cherche actuellement à avoir un indicateur précis sur le sujet, mais rencontre des difficultés à cause des fournisseurs qui ne peuvent garantir 100% de la même provenance concernant les fruits et légumes.

Aussi, la Fondation supprime petit à petit toutes les matières plastiques pour les contenants jetables afin d'être totalement prête lorsque la réglementation entrera en vigueur.

Au sein de la gendarmerie nationale

Consciente de l'impact positif sur le plan de la préservation de la santé, celle de l'environnement, de la qualité et du goût des produits et de la sécurité alimentaire, la gendarmerie nationale souhaite introduire davantage de produits biologiques dans les menus et les aliments de ses cercles-mixtes.

A ce stade, les dernières données font état d'un ratio en progression (en moyenne de 12,5 %). L'objectif est de porter cet effort à 25% en 2025 de denrées et produits biologiques achetées par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaire. Cette ambition sera prioritairement conduite dans les cercles mixtes servant plus de 300 repas par jour mais aura vocation à être étendue ensuite à toutes les structures collectives de restauration.

En services déconcentrés

Dans un très grand nombre de sites, il n'existe pas de structure de restauration administrative ou inter-administrative. Lorsqu'elle existe, la structure ne relève pas de l'autorité du préfet, mais de la collectivité locale ou d'une autre direction régionale dans la plupart des cas. L'approvisionnement en produits bio dépend du marché passé par l'autorité.

Dans le cas où la structure relève de l'autorité du préfet, celle-ci s'approvisionne auprès d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché ; l'évolution de l'offre alimentaire s'effectue lors du renouvellement du marché.

Dans certaines préfectures, l'approvisionnement en denrées biologique atteint jusqu'à 60% comme au sein de la Préfecture de l'Isère. Il atteint 25% à la préfecture de la Haute Marne.

Au sein de la préfecture de police, le tri des biodéchets dans les restaurants administratifs s'est élevé en 2018 à 51,4 tonnes. Les achats de produits alimentaires biologiques est de 11,3% des achats soit 85 521 €.

5. Préservation de la biodiversité

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

Les services du ministère de l'Intérieur se sont engagés depuis plusieurs années dans des actions de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Une valorisation du miel de Beauvau

Depuis 2015, trois ruches sont installées sur le toit de l'immeuble Brossolette du site de Beauvau. Les abeilles sont de la variété des Buckfast. Elles sont d'excellentes butineuses et restent peu agressives. Ces abeilles produisent 45 à 60 kg de miel par an, en fonction des conditions météorologiques. Les pots de miel sont offerts comme cadeau de prestige du ministère

La gendarmerie amplifie son effort en faveur de la préservation des abeilles

La gendarmerie s'est fixée pour objectif d'aider au maintien de la biodiversité naturelle et à la préservation des écosystèmes. Elle a ainsi été la première entité de l'État à installer au niveau central des ruches dans ses casernes en 2012 (34 ruches actuellement réparties sur 2 sites de la DGGN). Consciente de l'importance cruciale de l'abeille dont le rôle de pollinisateur est unanimement reconnu comme indispensable à la vie et à la croissance des espèces végétales (fruits, légumes) et donc à l'homme, la GN a souhaité en amplifier cette exigence en 2018 en faveur de la préservation des abeilles avec le lancement de l'opération « une caserne, un rucher ». La finalité de cette opération est de permettre, sur tous les sites de gendarmerie où cela est possible, l'implantation d'un rucher sur la base du volontariat et avec le soutien de la direction centrale.

Il s'agissait, au niveau local, d'identifier des sites potentiels susceptibles d'accueillir un rucher (deux ruches au minimum) et dont l'entretien serait assuré par un personnel gendarme ou civil volontaire ayant déjà des compétences en matière d'apiculture ou désireux de se former dans ce domaine. Une association nommée « les ruchers de la gendarmerie nationale » a été créée afin, notamment, d'aider les volontaires dans les démarches administratives et les formalités nécessaires à ce type d'implantation et leur prodiguer des conseils méthodologiques. Suite à cette vaste opération lancée en juin 2016, l'année 2018 a connu une progression soutenue du nombre de casernes de gendarmerie abritant un rucher passant de 1 en 2012 à 16 en 2018.

Un site intranet est également en cours de finalisation afin de permettre de mutualiser les expériences, favoriser les échanges (conseils, matériels) et créer du lien autour de l'apiculture et de la protection de cet agent actif en faveur de la biodiversité naturelle qu'est l'abeille. Il sera opérationnel et consultable avant 2020. On pourra y trouver des informations globales sur l'abeille, les démarches administratives pour créer un rucher, les obligations légales (déclaration, assurance etc.) ainsi que tous les conseils utiles au lancement de cette démarche, le plus dur étant les premières étapes en terme de financement de l'activité (achat de matériel, ruches, essaims).

La gendarmerie poursuit son initiative d'un compostage des déchets verts

La gendarmerie a soutenu l'achat de composteur de grand volume pour les cercles mixtes. Des poubelles différenciées sont désormais généralisées (lieu de dépose des plateaux) distinguant les bio déchets des autres.

La DGGN a lancé une démarche de plantation de fleurs mellifères vivaces grâce à une sélection de fleurs nécessitant peu d'espace (compatible avec des bacs à fleurs), peu d'eau et un entretien raisonné tout en offrant du pollen aux insectes et une vision fleurie toute l'année des espaces verts.

Un exemple d'initiative en faveur de la biodiversité en gendarmerie pour 2018

La caserne de gendarmerie du 20^{ème} arrondissement de Paris s'est fortement engagée pour la préservation de la biodiversité sur son site. Les gendarmes ont installés des nichoirs à oiseaux, des

mangeoires et des abreuvoirs. Le site accueille aujourd'hui plusieurs nichées. Dans ce cadre, les gendarmes ont décidé de se rapprocher du service refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux afin de faire labéliser leur site.

Les gendarmes ont également disposé un hôtel à insectes. A cela s'ajoute la mise en place de tas de bois, dispersés dans l'espace, excellents refuges pour les insectes. Au delà des abris pour oiseaux et des hôtels à insectes, des abris pour la préservation des hérissons ont également été mis en place sur les espaces verts.

Avec le concours de la Mairie de Paris, les gendarmes du site ont installés des composteurs pour une centaine de familles. Ce projet avait initialement un double objectif : faire participer les familles de militaires à l'objectif de réduction des déchets, et la fabrication de compost utilisable en circuit direct dans le jardin. Au fil du temps les composteurs (le site a reçu son sixième bac en avril 2018) ont commencé à avoir un impact sur la vie animale : apparition de nouvelles espèces d'insectes, stimulation des oiseaux qui viennent s'y nourrir. Les familles peuvent également se servir du compost pour leurs balconnières, leurs plantes...

Egalement suite à un projet lancé par la Mairie de Paris, les gendarmes du site ont procédé à la végétalisation des pieds d'arbres aux abords de la caserne sur voie publique. Un potager a également été créé dans une partie du terrain. Une dizaine de familles peut bénéficier d'un petit bout où faire pousser légumes ou fruits. Cela apporte une nouvelle diversité dans la végétalisation de l'espace. L'accent a été mis sur l'obtention de semences libres, avec une vraie diversité dans les espèces.

Tous ces dispositifs sont mis en place dans une logique de sensibilisation auprès d'un jeune public en impliquant par exemple les enfants de militaires dans l'arrosage devant le constat de la grande ignorance des enfants en ce qui concerne la nature, les fleurs etc...

Les gendarmes ont végétalisé tous les espaces disponibles : les petits espaces non clairement délimités ont été travaillés, la terre enrichie quand il le fallait et de nombreuses espèces y ont été plantées. A chaque taille d'arbres (une vingtaine d'arbres sur l'ensemble du site), le broyat est conservé. Cela n'intervient que tous les 5/6 ans, mais il permet d'obtenir une grosse quantité de BRF ensuite dispersé pour un enrichissement de la terre par décomposition et une plus grande économie d'eau. Les gendarmes ont fait le choix de diversifier les plantations sur l'ensemble de leurs espaces verts et ainsi fournir de la nourriture aux oiseaux et insectes sur toute l'année (floraison étalée, arbustes à fruits etc...). La prise en charge des espaces verts sur le modèle de la gestion différenciée. Le mode d'entretien des espaces verts (fréquences d'intervention, moyens humains et matériels) est ici adapté en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation. Certains espaces de végétation sont donc totalement sauvages. A cela s'ajoute l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts du site.

Un exemple d'initiatives en faveur de la biodiversité en administration déconcentrée pour 2018

Un certain nombre de préfecture ont mis à profit leurs espaces verts pour lancer des initiatives en faveur de la biodiversité : installation de nichoirs, de ruches, d'hôtel à insectes (Préfecture de la Mayenne, Préfecture de la Haute Marne etc.).

Certaines préfectures ont également installé des potagers dans leurs espaces verts. Toutes se sont engagées dans la stratégie 0 phyto et ont dans ce cadre banni tout recours à ce type de produits nocifs pour la biodiversité. La préfecture de la Somme fait quand à elle appel à un établissement et services d'aide par le travail (ESAT) qui utilise des produits bios pour la gestion de son espace vert. Elle privilégie le désherbage manuel lorsque cela est possible. D'autre part, l'ensemble des matières issues de la tonte et de la taille est récupéré pour être transformé en compost.

La Préfecture de Police de Paris s'est elle aussi dans une démarche de préservation de la biodiversité par la mise en place d'une méthode de pré-imprégnation pour tous les sites dont le nettoyage est assuré en régie : une méthode ergonomique et permettant l'utilisation de produits écoresponsables (déjà déployée à Gesvres et en cours de déploiement pour Cité).

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.1– Exercer la responsabilité de l'État employeur

La direction des ressources humaines du ministère, en collaboration avec toutes les directions, conduit des actions au titre de la responsabilité de l'État employeur selon plusieurs axes : formation et développement des compétences, égalité professionnelle, label diversité, insertion sociale.

Indicateurs ministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
19 : Développer une offre de formation	Nombre d'actions programmées par thématique	3 actions	3 actions	3 actions
	Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation)	54 personnes (pour la DEPAFI ?)	17 personnes pour la DEPAFI	5 personnes pour la DEPAFI Le MI se fixe comme objectif de former/sensibiliser l'ensemble de ses agents à la lutte contre les discriminations, incluant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A titre d'illustration, tous les agents en école de PN et GN connaissent une telle sensibilisation.
21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	Augmentation du taux de données sexuées	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2016 sera publié au cours de l'année 2017.	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2017 sera publié au cours de l'année 2018.	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2018 sera publié au cours de l'année 2019
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche	Le plan d'action rassemble 51 actions, dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation.	Le plan d'action rassemble 14 mesures spécifiques déclinées en 57 actions, comme par exemple « action 4-1.3 élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne du ministère relatif à l'égalité. »	Le MI a entamé les travaux de déclinaison du protocole interministériel égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2018. Un nouveau plan d'actions, qui prendra en compte les stipulations de ce protocole et les dispositions de la loi relative à la modernisation de la fonction publique, va être entamé dès le second semestre 2019.
	Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	On dénombre 350 nominations au ministère de l'Intérieur (29 % de femmes et 71 % d'hommes). Parmi ces nominations, 118 représentent les primo-nominations (32 % de primo-nominations femmes et 68 % de primo-nominations hommes).	On dénombre 332 nominations au ministère de l'Intérieur (105 femmes soit 32 % et 227 hommes soit 68 %). Parmi ces nominations, 112 représentent les primo-nominations (43 femmes soit 38 % et 69 hommes soit 61 %).	275 nominations au ministère de l'intérieur (96 femmes soit 34,9 % et 179 hommes soit 65,1 %) ont été comptabilisées. Parmi ces nominations, 131 représentent les primo-nominations : 51 femmes soit 38,9 % et 80 hommes soit 61,1 %.
	Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions	<i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 6 408,	<i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 7 139,	<i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 7 141,

(76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes)	(76,2 % de femmes et 23,8 % d'hommes)	(76,2 % de femmes et 23,8 % d'hommes)
Promus : 123 (74,7 % de femmes et 25,3 % d'hommes)	Promus : 127 (76,4 % de femmes et 25,6 % d'hommes)	Promus : 137 (78,8 % de femmes et 21,2 % d'hommes)
> Secrétaire administratif	> Secrétaire administratif	> Secrétaire administratif
Promouvables : 23 175 (75,3 % de femmes et 24,7 % d'hommes)	Promouvables : 12 371 (67,7 % de femmes et 32,3 % d'hommes)	Promouvables : 24 595 (74,7 % de femmes et 25,3 % d'hommes)
Promus : 163 (91,4 % de femmes et 8,6 % d'hommes)	Promus : 213 (76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes)	Promus : 222 (86,5 % de femmes et 13,5 % d'hommes)
<i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i>	<i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i>	<i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i>
> Ingénieur SIC	> Ingénieur SIC	> Ingénieur SIC
Promouvables : 423 (19,4 % de femmes et 80,6 % d'hommes)	Promouvables : 435 (8,5 % de femmes et 91,5 % d'hommes)	Promouvables : 348 (10,9 % de femmes et 89,1 % d'hommes)
Promus : 11 (18,2 % de femmes et 81,8 % d'hommes)	Promus : 12 (100 % d'hommes)	Promus : 19 (5,3% de femmes et 94,7 % d'hommes)
> Technicien SIC en préfecture	> Technicien SIC	> Technicien SIC
Promouvables : 423 (30,9 % de femmes et 69,1 % d'hommes)	Promouvables : 380 (59 % de femmes et 41 % d'hommes)	Promouvables : 377 (59,7 % de femmes et 40,3 % d'hommes)
Promus : 24 (37,5 % de femmes et 62,5 % d'hommes)	Promus : 26 (57,7 % de femmes et 42,3 % d'hommes)	Promus : 36 (52,8 % de femmes et 47,2 % d'hommes)
<i>Filière sécurité routière</i>	<i>Filière technique</i>	<i>Filière technique</i>
> Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière	> Ingénieur ST	> Ingénieur ST
Promouvables : 518 (28,7 % de femmes et 67,3 % d'hommes)	Promouvables : 237 (7,6 % de femmes et 67,3 % d'hommes)	Promouvables : 255 (9 % de femmes et 91 % d'hommes)
Promues : 2 (100 % de femmes)	Promues : 6 (100 % d'hommes)	Promus : 9 (22,2% de femmes et 77,8 % d'hommes)
	> Contrôleur ST	> Contrôleur ST
	Promouvables : 3 331 (25 % de femmes et 75 % d'hommes)	Promouvables : 3 227 (25 % de femmes et 75 % d'hommes)
	Promues : 18 (5,6 % de femmes et 94,4 % d'hommes)	Promus : 30 (100 % d'hommes)
	<i>Filière sécurité routière</i>	<i>Filière sécurité routière</i>
	> Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière	> Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière

			Promouvables : 621 (29,4 % de femmes et 70,6 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes)	Promouvables : 551 (30,7 % de femmes et 69,3 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes)
	Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels	46,7 % au titre de 2016 pour le périmètre SG. Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels : 34,6 %	45,7 % au titre de 2017 pour le périmètre SG. Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels : 33,3 %	41,17 % au titre de 2018 pour le périmètre SG. Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels : 70 %
Fiche action 2015	Indicateur 2015	Dans une volonté de marquer l'exemplarité de son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, le ministère s'est engagé dans l'obtention d'une double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », pour l'intégralité de ses services – secrétariat général, police nationale, gendarmerie nationale. Cette démarche permet de valoriser la diversité des métiers, des corps et des statuts représentés au sein du ministère.	Au terme d'un audit effectué sur pièces et sur place, la double labellisation doit être décernée au ministère au début du second semestre 2018.	Attribution du Label Egalité à l'unanimité du jury le 26/06/2018. Comité de suivi égalité le 09/07/2018 Mise en œuvre d'une étude sur les rémunérations de la filière administrative par la MGMRH Neutralité des fiches d'emploi Travail d'harmonisation des cellules d'écoute pour améliorer la prise en compte des appels 150 membres de jury formés à l'égalité et à la lutte contre les discriminations Parité des jurys de concours Organisation d'évènements pour la semaine du 5 au 8 mars, journée internationale des droits des femmes, avec notamment, deux tables rondes, un concours photo, une action de sensibilisation à Lumière et mise en avant de femmes particulièrement méritantes au MI.
	21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – l'obtention du label diversité	Indicateur 2016 Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « diversité »		
	fiche action 2016 21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité			
	Indicateur 2015	Un protocole « Diversité » est en cours d'élaboration par la mission du pilotage de la fonction ressources humaines ministérielle (MPFRHM), avec la collaboration de l'ensemble des périmètres du ministère de l'Intérieur et, en concertation avec les organisations syndicales.	Un protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité a été élaboré par le ministère. Le plan d'action qui en découle a été réalisé en concertation avec les organisations syndicales. Il est décliné dans un plan ministériel composé de 38 actions, afin de structurer le pilotage et les actions du secrétariat général, de la police et de la gendarmerie nationales dans ce domaine.	Protocole diversité attribué le 08/06/2018 Comité de suivi diversité (avec les OS) le 28/06/2018 36 référents diversité nommés en administration centrale et 108 dans les préfetures. Formation de formateurs permanents (2) et occasionnels (47) pour dispenser les formations diversité au MI. Actions de
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche			
	Indicateur 2016			
	Nombre d'actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations	Il sera décliné dans un plan d'actions ministériel, afin de structurer le pilotage et les actions du secrétariat général, de la police nationale et de la gendarmerie nationale.		

Indicateurs interministériels

Fiche-action	Indicateurs	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018
20 : Agir en faveur de l'insertion sociale	Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du PNAAPD	14,6 % sur l'ensemble du ministère Soit 173 marchés sur un total de 1 885	19,9% sur l'ensemble du ministère Soit 66 marchés sur un total de 410	18,5% sur l'ensemble du ministère Soit 43 marchés sur un total de

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

La formation est un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques au regard des enjeux environnementaux et sociaux.

L'institut de formation de l'environnement – IFORE est un partenaire privilégié des administrations, et notamment du ministère de l'Intérieur. Les formations dispensées sont gratuites.

Les formations de professionnalisation

- La formation aux achats responsables

La MDD et les services de la performance du ministère de l'Intérieur ont organisé deux formations au cours de l'année 2018 à l'attention des acheteurs du ministère.

- La formation à la réalisation des bilans carbone

En 2018, 5 personnes ont été formées à la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre compte tenu du calendrier qui impose la nécessité de le BEGES pour 2019 sur les données 2018. Le ministère souhaiterait développer une expertise au sein de la mission développement durable avec une montée en compétences d'un agent qui deviendrait formateur BEGES.

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

Le ministère de l'Intérieur conduit une démarche d'achats responsables pour prendre en compte l'impact social de la commande publique et agir en faveur de l'insertion sociale.

Le dispositif des « Avis conformes »

Lorsqu'un service passe un marché, au-delà de certains seuils – 300 000 € pour les marchés de fournitures et services / 1 000 000 € pour les marchés de travaux –, il sollicite l'avis préalable du responsable ministériel des achats ; celui-ci vérifie notamment si la dimension développement durable, dans son aspect insertion sociale, est prise en compte par l'acheteur. Lorsque le dossier semble ne pas faire d'effort particulier en la matière, une révision du cahier des charges peut être demandée.

La mission développement durable, en partenariat avec le bureau de la commande publique et de la performance des achats du ministère, mène des actions régulières de sensibilisation auprès des services prescripteurs. La mission intervient notamment dans le cadre de la formation achat public responsable et se tient à la disposition des services pour les accompagner dans la rédaction des clauses sociales.

Les axes de performance sociale et environnementale sont examinés pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT. Le seuil des 90 000 € HT est celui à partir duquel les axes de performance achat social et environnemental sont examinés. La méthodologie est celle retenue en interministériel et s'appuie sur les données déclarées sur le profil acheteur PLACE.

L'intégration de clauses sociales dans les marchés supérieurs à 25 000€ HT

Sur l'intégration des clauses sociales dans les marchés en 2017, le MI avait obtenu un résultat à hauteur de 19 % dépassant la cible fixée alors à 17 %. La cible est progressive et a été fixée pour 2018 à 20 %. A fin décembre 2018, le MI affiche un résultat en régression par rapport à l'année précédente avec 18,5 % de marchés comportant des clauses sociales.

L'intégration de clauses environnementales dans les marchés supérieurs à 25 000 € HT

Concernant l'intégration des clauses environnementales dans les marchés, la cible du ministère pour 2017 était fixée à 35 % pour un résultat obtenu de 35,5 %. La cible est progressive et a été fixée à 40 % pour 2018. A fin septembre, le ministère affiche un résultat constant par rapport 2017 avec 34,3 %. A noter que le bilan définitif pour 2018 n'est, à ce jour, pas connu du fait de l'indisponibilité de la requête de la plateforme PLACE. Au vu des résultats, il faudra porter un effort supplémentaire sur cet axe de performance en 2019.

Les leviers suivants pourront être mobilisés :

- développer de nouveaux types de clauses sur l'ensemble du territoire, en lien avec la Mission Développement Durable, pour les clauses environnementales. Et s'agissant des clauses d'insertion sociale, le périmètre géographique d'application de la clause de formation sous statut scolaire, pilotée par le Ministère de l'Education Nationale, à tout le territoire compris l'outre-mer ;

- proposer de nouvelles clauses relatives à la diversité et à l'égalité homme-femme

En administration centrale

Le ministère établit des partenariats avec des acteurs de la démarche achats responsables.

> La Maison de l'emploi de Paris accompagne les services dans le suivi de clauses sociales prévoyant des heures d'insertion.

> Le ministère participe également au dispositif « Formation sous statut scolaire » piloté par le ministère de l'Éducation nationale avec des heures de formation pour des personnes en situation de décrochage scolaire. Un nombre croissant de marchés intègre ce dispositif.

Comparatif des données relatives aux marchés d'administration centrale avec une clause sociale

	Nombre de marchés actifs avec clauses sociales	Nombre d'heures d'insertion prévues dans les marchés actifs avec clauses sociales	Nombre d'heures d'insertion réalisées	Taux de réalisation	Marchés notifiés	Contrats (CDI)
2016	16	50 086	89 049	177,79 %	6	49 dont 8 CDI
2017	24	37 884	48 088	126,93 %	18	85 dont 30 CDI
2018	43	44 934	64 964	144,58 %		45 dont 26 CDI

Le nombre d'heures réalisées est supérieur aux heures prévues en 2018, comme en 2017 et 2016. L'implication des contractants va au-delà des prévisions.

Les achats auprès des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail

Au sein de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, le dossier a été confié à la mission développement durable en juillet 2015, qui a précisé la démarche autour de trois objectifs :

- établir des plans annuels d'achats qui permettent de donner aux ESAT une visibilité, dès le deuxième trimestre de l'année, sur les commandes en termes de charge de travail et de recettes financières ;
- identifier autant que possible des achats qui ne sont pas couverts par les marchés ministériels et interministériels ;
- favoriser des produits écoresponsables à forte valeur ajoutée qui valorisent le travail des travailleurs en situation de handicap.

En 2018, les dépenses réalisées auprès des ESAT et des EA employant des travailleurs handicapés est de 16 558,56 euros.

Pour la DEPAFI (mission développement durable) : 25 ESAT ou EA pour un montant de : 31 500 TTC.

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Le protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en mars 2014 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère. Il traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la gestion des ressources humaines. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale.

Dans la continuité de la signature de ce protocole, un plan d'action ministériel pluriannuel a été rédigé et déployé. Il se décline autour de quatre axes et quatorze mesures. Ce plan d'actions est mis à jour régulièrement ; il fait l'objet d'un suivi au sein d'un comité semestriel rassemblant les responsables du secrétariat général, de la police nationale et de la gendarmerie nationale, la haute fonctionnaire à l'égalité des droits, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales signataires du protocole. En 2017, le comité de suivi s'est réuni à deux reprises : le 31 mai et le 27 novembre.

Quelques chiffres

Augmentation du taux de données sexuées	Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2018 sera publié au cours de l'année 2019
Nombre d'actions conduites	Le MI a entamé les travaux de déclinaison du protocole interministériel égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2018. Un nouveau plan d'actions, qui prendra en compte les stipulations de ce protocole et les dispositions de la loi relative à la modernisation de la fonction publique, va être entamé dès le second semestre 2019
Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants	275 nominations au ministère de l'intérieur (96 femmes soit 34,9 % et 179 hommes soit 65,1 %) ont été comptabilisées. Parmi ces nominations, 131 représentent les primo-nominations : 51 femmes soit 38,9 % et 80 hommes soit 61,1 %.
Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions	Filière administrative > Attaché d'administration - Promouvables : 7 141, (76,2 % de femmes et 23,8 % d'hommes) - Promus : 137 (78,8 % de femmes et 21,2 % d'hommes) > Secrétaire administratif - Promouvables : 24 595 (74,7 % de femmes et 25,3 % d'hommes) - Promus : 222 (86,5 % de femmes et 13,5 % d'hommes) Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication > Ingénieur SIC - Promouvables : 348 (10,9 % de femmes et 89,1 % d'hommes) - Promus : 19 (5,3% de femmes et 94,7 % d'hommes) > Technicien SIC - Promouvables : 377 (59,7 % de femmes et 40,3 % d'hommes) - Promus : 36 (52,8 % de femmes et 47,2 % d'hommes)

Filière technique

> Ingénieur ST

- Promouvables : 255 (9 % de femmes et 91 % d'hommes)
- Promus : 9 (22,2% de femmes et 77,8 % d'hommes)

> Contrôleur ST

- Promouvables : 3 227 (25 % de femmes et 75 % d'hommes)
- Promus : 30 (100 % d'hommes)

Filière sécurité routière

> Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière

- Promouvables : 551 (30,7 % de femmes et 69,3 % d'hommes)
- Promues : 2 (100 % de femmes)

Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels 41,17 % au titre de 2018 pour le périmètre SG.

Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels Part des femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels : 70 %

6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

Dans un contexte, de renforcement de l'exemplarité de l'État dans la lutte contre les discriminations, le ministère de l'Intérieur a candidaté en août 2017 aux labels « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité ». Garant des valeurs républicaines, le ministère est particulièrement attaché à représenter la diversité de la population en son sein.

Ces labels visent à prévenir les discriminations, promouvoir la diversité, reconnaître et faire connaître les bonnes pratiques de recrutement dans la sphère de travail. Ils font l'objet d'une certification délivrée par l'association française de normalisation (AFNOR) nécessitant de produire un état des lieux des processus de ressources humaines et un plan d'actions pour, le cas échéant, les faire évoluer afin de prévenir tout risque de discrimination lié aux vingt-quatre critères définis par la loi (âge, origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, situation de famille, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, état de santé, handicap...). Ce projet est à la fois stratégique pour moderniser les pratiques de ressources humaines et structurant pour assurer l'unité des périmètres de gestion.

Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité »

Dans une volonté de marquer l'exemplarité de son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, le ministère s'est engagé dans l'obtention d'une double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », pour l'intégralité de ses services – secrétariat général, police nationale, gendarmerie nationale. Cette démarche permet de valoriser la diversité des métiers, des corps et des statuts représentés au sein du ministère. Au terme d'un audit effectué sur pièces et sur place, la double labellisation a été décernée au ministère au début du second semestre 2018.

Ces labels récompensent l'ensemble des actions mises en œuvre par le ministère pour assurer l'égalité de traitement, prendre en compte et promouvoir la diversité et lutter contre toutes les formes de discrimination, à l'égard de ses 276 000 agents comme en direction de la population qu'il protège. Plus de 50 services et de nombreuses procédures ont été audités pendant plus de 10 jours par des experts de l'AFNOR.

Ces labels ont été décernés pour 4 ans et démontre l'engagement ministériel dans des démarches volontaristes et actives en matière d'égalité et de promotion de la diversité. Il s'agit d'en faire un levier de transformation, pour donner toute sa place à la diversité au sein du Ministère de l'Intérieur.

La création des cellules d'écoute, la formation de tous les agents à la promotion de la diversité, la politique d'accès à l'emploi puis de maintien dans l'emploi des personnes en situations de handicap, l'élargissement de nos viviers de recrutement, la professionnalisation de nos procédures en matière de gestion des ressources humaines, l'égal accès aux postes à responsabilités sont autant d'exemples de pratiques vertueuses mises en place au sein du ministère.

Actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations

Un protocole d'accord relatif à la promotion de la diversité a été élaboré par le ministère. Le plan d'actions qui en découle a été réalisé en concertation avec les organisations syndicales. Il est décliné dans un plan ministériel composé de 38 actions, afin de structurer le pilotage et les actions du secrétariat général, de la police et de la gendarmerie nationales.

Afin de permettre l'appropriation des pratiques par le plus grand nombre et de poursuivre et accentuer les efforts de vigilance en matière de lutte contre les discriminations, un plan de communication et un plan de formation ont été déployés sur l'ensemble du territoire en 2017. La totalité du ministère est couvert par les dispositifs de cellules d'écoute depuis l'automne 2017.

Plan de communication	Un plan de communication interne et externe a été établi en 2016 par la DICOM. L'objectif était de faire connaître à l'ensemble des agents, les engagements en faveur de la diversité. Parmi les actions prioritaires : la création d'une ligne graphique permettant l'identification de la thématique, la mise en ligne d'un site Intranet dédié à l'égalité et la diversité, et une campagne d'information sur les cellules d'écoute pour relayer le dispositif.
Plan de formation	Pour accompagner les agents du ministère, notamment ses cadres dans la promotion de la diversité, la direction des ressources humaines a élaboré en 2016 un plan de formation spécifique comportant un tronc commun pour tous ses personnels et des actions renforcées pour les personnels les plus directement concernés par la thématique (acteurs RH, managers, recruteurs, hauts fonctionnaires...). 100 % des agents primo-entrants au ministère sont formés. De nombreux formateurs internes occasionnels relaient les messages dans les sessions de sensibilisation et de formation.
Les cellules d'écoute	En complément de la plate-forme de signalement de la gendarmerie nationale « STOP DISCRI », des dispositifs d'alerte et de signalement des harcèlements et discriminations – cellules d'écoute – ont été créés en 2017 au secrétariat général « ALLO DISCRI » et de la police nationale « SIGNAL DISCRI ». Des plates-formes ont vocation à écouter, analyser la situation et aider les agents à trouver une solution pour mettre fin à des pratiques discriminatoires ou au harcèlement moral comme sexuel. Soumises à des obligations de confidentialité et d'impartialité, elles peuvent être saisies par tout agent, victime ou témoin de discriminations, de violences ou de dysfonctionnements graves portant atteinte à la dignité de la personne. Elles peuvent si nécessaire demander l'ouverture de procédures disciplinaires ou de poursuites judiciaires.

Actions en déconcentré

La PP s'inscrit pleinement dans les actions mises en œuvre par le MI en faveur de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations :

- volet lutte contre les discriminations : un réseau de référents "Diversité et Égalité professionnelle" (36) accompagne les agents. Ils sont nommés dans chaque direction et service et sont coordonnés par la DRH. Ils font connaître les bonnes pratiques, les dispositifs mis en place par le ministère de l'intérieur et la PP afin de lutter contre les stéréotypes, le harcèlement, les violences et les discriminations
- la plateforme Signal-Discrimi est mise en place au sein de la PP afin de permettre à l'ensemble de son personnel de signaler toute discrimination dont il aurait connaissance.
- égalité Femmes-Hommes : mise en œuvre des dispositions du "protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de l'intérieur" et des labels "Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes" et "Diversité" décernés au MI par l'AFNOR respectivement les 27 juin et 6 juillet 2018, pour une durée de 4 ans.
- diversité des recrutements et des carrières : à la PP, signature d'une charte d'engagement des membres du jury de concours visant à rappeler les principes fondamentaux de confidentialité, de discrétion, d'égalité de traitement des candidats et de respect des textes réglementaires du déroulement des concours et alternance homme/femme dans les présidences des jurys.

La préfecture de la région Rhône-Alpes, une conférence d'une demi-journée a été proposée dans le cadre du plan de prévention des risques psychosociaux. L'intitulé en était " les stéréotypes de genre : les connaître pour mieux s'en défaire", avec l'association EGALIGONES (une petite centaine d'agents volontaires y a participé).

En 2018, un guide du recrutement a été conçu par les services de la préfecture du Rhône. Celui-ci comporte des éléments relatifs à l'égalité femmes-hommes. Ce guide du recrutement doit être joint systématiquement dès lors qu'une fiche de poste est élaborée et transmise à l'interne, mis à disposition des membres de jurys de concours et mis sur intranet.

La préfecture a été présente le 20 mai 2019 à une journée de réflexion participative en mode laboratoire d'innovation publique, permettant l'émergence de propositions pour l'élaboration de la stratégie des services de l'état pour l'égalité entre les femmes et les hommes en région Auvergne-Rhône-Alpes pour 2019-2022).

Conclusion

Conçu avec et validé par l'ensemble des parties prenantes du ministère de l'Intérieur, la conduite du plan ministériel administration exemplaire repose sur l'implication des services, aussi bien en centrale qu'en déconcentré. En fonction de la nature des actions conduites et du degré d'appropriation des enjeux de développement durable, la mission assure un rôle d'accompagnement variable – du suivi à la rédaction de documents cadres et à la mise en œuvre d'actions.

Chaque bilan d'étape répond à un double objectif :

- dresser un état des lieux de la mise de place du plan d'actions, afin de mesurer l'avancée des projets, d'identifier les succès, les difficultés et les marges de progrès ;
- apporter, si nécessaire, des amendements aux fiches action, en fonction des réalisations, des freins rencontrés et des éléments de contexte ; réviser, le cas échéant, les objectifs ou proposer de nouvelles actions.

Le ministère s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national en matière du développement durable.

En 2018, les services du ministère ont confirmé leur engagement dans la conduite des actions et l'atteinte des objectifs, à la fois plus nombreux et plus intéressés à conduire des projets éco-responsables.

Au regard des avancées, ce bilan met en évidence les domaines sur lesquels une attention particulière devra être portée en 2019.

Immobilier	Les BEGES, un outil de pilotage pour le développement durable
	Le déploiement d'un outil de suivi des fluides
	Vers un parc de véhicules moins émissif en CO2
Mobilité	A partir de l'état des lieux, identifier des actions de progrès et des expérimentations pour diminuer la part de diesel et acquérir des véhicules hybrides et électriques
	La conduite d'un plan de déplacement administration pour le site de Lognes
	Le déploiement du dispositif de traitement des déchets de bureau par apport volontaire
Économies de ressources et réduction de la production de déchets	La mise en place de suivis statistiques des volumes de déchets collectés et des quotas recyclés
	L'adhésion du ministère au projet de Filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels
	La maîtrise de la consommation de papier (quantité et qualité)
Achat responsable	L'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés de plus de 25 000 € HT
	La restauration responsable (filère courte, produits de saison...)
Sensibilisation aux enjeux	Le renforcement des réseaux de référents
	Des actions sur l'ensemble du territoire (accompagnement des services en demande, réalisation d'outils dématérialisés...)

La réussite du plan ministériel de l'administration exemplaire repose sur l'engagement de tous, directions, services, agents, indispensable à l'atteinte des objectifs.

Ce bilan démontre la légitimité de la démarche portée par la mission développement durable du ministère de l'Intérieur.